

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 22 avril 2014, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents : Franck RIESTER, Ginette MOTOT, Pascal FOURNIER, Laurence PICARD, Jean-Pierre AUBRY, Véronique MAASSEN, Alexis MONTOISY, Sylviane PERRIN, Patrick ASHFORD, Marie-José THOURET, Philippe de LA CHAPELLE, Solange DESMONTIER, Marie BELVERGÉ, Jean-Claude LEGEAY, Michèle KIT, Alain LIVACHE, Maria LANGLOIS, Philippe JAULNEAU, Noua DIAB, Xavier PIERRETTE, Bernadette SOUILLAC, Didier MOREAU, Alain MARTINOT, Sonia ROMAIN, Françoise GOUDOUNEIX, Aude CANALE, Claude LILLEMANN, Josy MOLLET-LIDY,

Ont donné procuration : Sophie DELOISY à Franck RIESTER, Daniel BOULVRAIS à Pascal FOURNIER. Jean-Vincent DAUNA à Ginette MOTOT,

Absent excusé : Georges HURTH,

Monsieur Pascal FOURNIER, secrétaire de séance.

Mme Marie-Ange YVON arrivée à 19 h 25

Il est porté à la connaissance des Elus que la qualité de l'enregistrement est médiocre, la restitution des débats peut en être altérée. La direction générale des services tient à disposition des membres du conseil municipal l'enregistrement de la séance.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions sur le procès-verbal..., il n'y en a pas.

N° 01 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU LYCEE JULES FERRY

Mme CANALE : Excusez-moi, on n'aura pas de compte-rendu ?

M. RIESTER : Si, si, la prochaine fois.

M. RIESTER : Nous avons 3 délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Lycée Jules FERRY nous vous proposons...

M. LILLEMANN : M. le Maire...

M. RIESTER : Attendez, je vous donnerai la parole tout à l'heure

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LILLEMANN : Après ça n'aura plus d'intérêt. Je voulais vous demander si l'opposition avait le droit de se présenter ? Si c'est comme la dernière fois, vous nous évacuez ?

M. RIESTER : Je ne vous évacue pas, simplement, il y a eu des élections, il y a des représentants que je vous propose, vous avez le droit de vous présenter. Comme la dernière fois, je vous le dit, ce sera le même discours, on ne va pas le répéter à chaque conseil.

M. LILLEMANN : On ne va pas faire le même. Je ne vous ai pas dit merci la dernière fois, mais aujourd'hui je ne vous dit pas merci non plus.

M. RIESTER : Vous auriez dû me remercier la première fois, vous ne l'avez pas fait, vous ne m'avez pas remercié la deuxième, ne me remercier pas la troisième. Nous vous proposons :

Ginette MOTOT
Pascal FOURNIER
Maria LANGLOIS

M. RIESTER : Est-ce que vous voyez, outre la remarque identique à la dernière fois... Oui, Mme MOLLET-LIDY ?

Mme MOLLET-LIDY : Je fais exactement moi aussi la même remarque ... Ce n'est pas grave, ce n'est pas important...

M. RIESTER : Attendez, moi je vais vous dire..., si vous voulez, c'est franchement... je veux bien qu'on joue des rôles les uns et les autres, vous savez très bien comment cela se passe partout, cela se passe comme ça, le point qui était le plus sensible c'est les membres des commissions, j'ai fait en sorte d'augmenter le nombre des commissions pour que chaque liste puisse avoir des représentants, c'est tout à fait possible, vous avez tout à fait la possibilité de venir au conseil communautaire, tout à fait libres pour beaucoup de choses, mais cela se passe dans toutes les communes, et c'est bien. C'est logique que ce soit des délégués majoritaires qui représentent la commune dans les différents établissements, cela se passe partout pareil, je veux bien que l'on fasse des rôles les uns, les autres, franchement, on perd du temps. Il y a plus de temps à consacrer à échanger sur le fond, sur les sujets qui touchent les Columériens, directement, à mon avis. Après, chacun est libre de dire ce qu'il veut.

Mme CANALE : Juste pour compléter parce qu'avec M. LILLEMANN, jusqu'à la question 14, nous ne participerons pas aux votes. Dommage, vous aviez dit que vous étiez un homme d'ouverture...

M. RIESTER : Je l'ai montré, vous ne m'avez pas remercié la dernière fois, je l'ai fait.

Mme CANALE : Là, pour les écoles.

M. RIESTER : Les écoles c'est directement l'action de la ville, c'est logique que ce soit la majorité qui ait des représentants, c'est comme ça dans les communes de France et de Navarre, il y a une logique républicaine aussi, et une logique des élections.

Mme CANALE : J'avais l'impression ...Inaudible.

M. LILLEMANN : On peut évoluer.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : C'est pas une question d'évolution, je trouve que c'est bien comme ça, voyez, je trouve que c'est logique. Derrière, il faut que les représentants du conseil municipal dans les conseils d'écoles représentent l'action de la ville. Elle est essentiellement portée par la majorité. Après, il y a le vote, enfin, c'est l'exécutif de la commune qui est aujourd'hui, représenté par les élus de la liste Ensemble pour Coulommiers, qui vont être les représentants de la ville dans les différents établissements, lycées, collèges, pour faire part de la politique et de l'action de la ville. On n'aura pas forcément la même vision et la même politique...

M. LILLEMANN : On va changer de..., vous mettez des conseillers municipaux sauf de l'opposition, vous pouvez rajouter cela.

M. RIESTER : Mais, Monsieur, ce n'est pas ma faute si vous êtes dans l'opposition et nous dans la majorité, on a un conseil municipal, il y a un vote, si vous voulez vous présenter, présentez-vous, puis on verra ce que va donner le vote, mais le vote, vous savez bien ce qu'il va donner, et c'est que c'est la majorité qui va voter, et c'est logique, pour ces délégués qui font partie de la même équipe. Voilà, c'est tout. Après, il y a des endroits où, effectivement, il faut des discussions sur le fond, où l'on peut parler des sujets de la ville, ce sont des commissions de groupes du conseil municipal, conseil municipal où vous avez des représentants. Les commissions au départ, vous avez un nombre qui ne permettait pas d'après le calcul de la proportion, les moyennes, etc..., d'avoir des représentants de toutes les listes, j'ai modifié le nombre de personnes par commissions justement pour qu'il y ait des représentants de chaque liste, pour que toutes les sensibilités qui se sont exprimées, puissent être représentées dans ce travail-là. Voilà, j'ai fait preuve d'ouverture. Maintenant, je ne vois pas ce qui expliquerait, justifierait, que le représentant de la ville, dans tel lycée ou collège, soit quelqu'un de l'opposition. Vous n'allez pas vendre, vous n'allez pas expliquer ce que l'on fait bien, ce que l'on fait de positif aux gens de l'école, vous allez plutôt dire le contraire. A mon avis, il est une logique Républicaine qui est l'élection. On le redit à chaque fois, on se répète les mêmes choses. Donc, j'ai bien intégré ce que vous me disiez, est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose à ce que l'on vote à main levée pour les différents délégués ? Personne ? On va procéder au vote à main levée. Pour le lycée Jules FERRY je vous propose :

Ginette MOTOT
Pascal FOURNIER
Maria LANGLOIS

- Sont élus

Ginette MOTOT
Pascal FOURNIER
Maria LANGLOIS

La délibération est approuvée par 28 voix pour, Mme CANALE et M. LILLEMANN ne prennent pas part au vote, 2 abstentions Mme MOLLET-LIDY, Mme GOUDOUNEIX.

N° 02 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL GEORGES CORMIER

M. RIESTER : Pour le Lycée Georges CORMIER je vous propose :

- Ginette MOTOT
- Pascal FOURNIER
- Maria LANGLOIS

- Sont élus :

- Ginette MOTOT
- Pascal FOURNIER
- Maria LANGLOIS

La délibération est approuvée par 28 voix pour, Mme CANALE et M. LILLEMANN ne prennent pas part au vote, 2 abstentions Mme MOLLET-LIDY, Mme GOUDOUNEIX.

N° 03 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COLLEGE MADAME DE LA FAYETTE

M. RIESTER : Madame de La FAYETTE :

- Ginette MOTOT
- Maria LANGLOIS
- Solange DESMONTIER

- Sont élus :

- Ginette MOTOT
- Maria LANGLOIS
- Solange DESMONTIER

La délibération est approuvée par 28 voix pour, Mme CANALE et M. LILLEMANN ne prennent pas part au vote, 2 abstentions Mme MOLLET-LIDY, Mme GOUDOUNEIX.

N° 04 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COLLEGE HIPOLLYTE REMY

M. RIESTER : Collège Hippolyte Rémy :

- Ginette MOTOT
- Maria LANGLOIS
- Sonia ROMAIN

Sont élus :

- Ginette MOTOT
- Maria LANGLOIS
- Sonia ROMAIN

La délibération est approuvée par 28 voix pour, Mme CANALE et M. LILLEMANN ne prennent pas part au vote, 2 abstentions Mme MOLLET-LIDY, Mme GOUDOUNEIX.

N° 05 - ELECTION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE SAINTE FOY

M. RIESTER : Sainte FOY :

- Ginette MOTOT

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- est élu(e) :
- Ginette MOTOT

La délibération est approuvée par 28 voix pour, Mme CANALE et M. LILLEMANN ne prennent pas part au vote, 2 abstentions Mme MOLLET-LIDY, Mme GOUDOUNEIX.

N° 06 - ELECTION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEHAN DE BRIE

M. RIESTER : Ecole maternelle Jean de LA FONTAINE et école élémentaire Jehan de BRIE:

Ginette MOTOT adjointe à l'enfance, l'éducation et les transports étant déléguée de droit.

- Michèle KIT

-est élu(e) :

- Michèle KIT

La délibération est approuvée par 28 voix pour, Mme CANALE et M. LILLEMANN ne prennent pas part au vote, 2 abstentions Mme MOLLET-LIDY, Mme GOUDOUNEIX.

N° 07 - ELECTION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE KERGOMARD ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS ROBERT

M. RIESTER : Ecole maternelle Pauline KERGOMARD et école élémentaire Louis ROBERT :

Ginette MOTOT, adjointe au Maire déléguée à l'enfance, l'éducation et les transports étant membre de droit ;

- Maria LANGLOIS :

Mme MOLLET-LIDY : Le texte, je ne comprends pas très bien ce qui est écrit, c'est intégré au conseil d'école, c'est ça ?

M. RIESTER : Oui.

Mme MOLLET-LIDY : Afin d'appréhender au mieux la problématique de quartier ?

M. RIESTER : Oui, c'est parce qu'il y a des questions de sortie d'école, pour les parents, les assistantes maternelles, il faut décaler un peu les horaires d'école, il faut que les délégués de la ville, soient bien au courant de ce qui se dit dans tel conseil d'école, pour avoir une réponse dans l'autre d'école, par exemple, pour les heures de sortie ou sur la cantine, puisqu'on gère les cantines, les heures d'école par quartier et pas par site.

Mme MOLLET-LIDY : Ce n'est un représentant du quartier.

M. RIESTER : Non, c'est la coordination que l'on essaye de mettre en place par quartier entre école maternelle et élémentaire

Est élu(e) :

- Maria LANGLOIS

La délibération est approuvée par 28 voix pour, Mme CANALE et M. LILLEMANN ne prennent pas part au vote, 2 abstentions Mme MOLLET-LIDY, Mme GOUDOUNEIX.

N° 08 - ELECTION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE VAUX VILLAGE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE CHARLES DE GAULLE

M. RIESTER : On passe à Vaux Village et Charles de GAULLE :

Ginette MOTOT, adjointe au Maire déléguée à l'enfance, l'éducation et les transports étant membre de droit ;

- Alexis MONTOISY

Est élu :

- Alexis MONTOISY

La délibération est approuvée par 28 voix pour, Mme CANALE et M. LILLEMANN ne prennent pas part au vote, 2 abstentions Mme MOLLET-LIDY, Mme GOUDOUNEIX.

N° 09 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ORGANISME DE REFLEXION ET D'ETUDES DE L'AMENAGEMENT DES BASSINS DU GRAND MORIN ET DE L'AUBETIN

M. RIESTER : Organisme de Reflexion et d'Etudes de l'Aménagement des bassins du Grand Morin et de l'Aubetin :

- Pascal FOURNIER
- Ginette MOTOT

Sont élus :

- Pascal FOURNIER
- Ginette MOTOT

La délibération est approuvée par 28 voix pour, Mme CANALE et M. LILLEMANN ne prennent pas part au vote, 2 abstentions Mme MOLLET-LIDY, Mme GOUDOUNEIX.

N° 10 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE COULOMMIERS

M. RIESTER : L'USMC :

- Alexis MONTOISY
- Alain LIVACHE

Sont élus :

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Alexis MONTOISY
- Alain LIVACHE

La délibération est approuvée par 28 voix pour, Mme CANALE et M. LILLEMANN ne prennent pas part au vote, 2 abstentions Mme MOLLET-LIDY, Mme GOUDOUNEIX.

N° 11 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE LA FOIRE DE COULOMMIERS

M. RIESTER : Comité de la Foire de Coulommiers :

- Sylviane PERRIN
- Laurence PICARD
- Philippe de la CHAPELLE

Sont élus :

- Sylviane PERRIN
- Laurence PICARD
- Philippe de la CHAPELLE

La délibération est approuvée par 28 voix pour, Mme CANALE et M. LILLEMANN ne prennent pas part au vote, 2 abstentions Mme MOLLET-LIDY, Mme GOUDOUNEIX.

N° 12 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION D'ANIMATION ET DE GESTION DE NOTRE MAISON

M. RIESTER : Association d' Animation et de Gestion de Notre Maison :

Le Maire est Président de droit et Mme DELOISY, adjointe en charge des affaires sociales.

- Bernadette SOUILLAC
- Solange DESMONTIER

Sont élues :

- Bernadette SOUILLAC
- Solange DESMONTIER

La délibération est approuvée par 28 voix pour, Mme CANALE et M. LILLEMANN ne prennent pas part au vote, 2 abstentions Mme MOLLET-LIDY, Mme GOUDOUNEIX.

N° 13 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE

M. RIESTER : Association des Amis du Musée

Le Maire et Madame Véronique MAASSEN, adjointe en charge de la culture sont membres de droit.

- Bernadette SOUILLAC

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Alain MARTINOT
- Sonia ROMAIN

Sont élus :

- Bernadette SOUILLAC
- Alain MARTINOT
- Sonia ROMAIN

La délibération est approuvée par 28 voix pour, Mme CANALE et M. LILLEMANN ne prennent pas part au vote, 2 abstentions Mme MOLLET-LIDY, Mme GOUDOUNEIX.

N° 14 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE DES CAPUCINS

M. RIESTER : Association de Gestion de la Salle des Capucins :

- Véronique MAASSEN
- Solange DESMONTIER

Sont élues

- Véronique MAASSEN
- Solange DESMONTIER

La délibération est approuvée par 28 voix pour, Mme CANALE et M. LILLEMANN ne prennent pas part au vote, 2 abstentions Mme MOLLET-LIDY, Mme GOUDOUNEIX.

N° 15 - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2014

M. RIESTER : M. FOURNIER remplace Mme DELOISY qui n'a pu être là ce soir.

M. FOURNIER : Bonsoir, oui, tout à fait, une pensée pour Sophie DELOISY qui a beaucoup travaillé à la préparation du budget que je vais vous présenter tout à l'heure, sachant que c'est un gros travail qu'elle a conduit en partenariat avec Mesdames RAMBEAU et Natalie DONNIOU, une pensée pour Sophie qui a beaucoup travaillé pour préparer tout cela et qui malheureusement est souffrante ce soir. Donc, présentation des subventions, vous vous rappelez que les subventions sont définies après étude des dossiers au sein de chacune des commissions.

M. FOURNIER détaille le tableau des subventions 2014 ci-dessous :

BÉNÉFICIAIRES	montant 2014 voté
ENSEIGNEMENT	
FEDERATION LOCALE PARENTS D'ELEVES FCPE	500,00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES P.E.E.P	500,00
APEL SAINTE FOY	500,00
ASSOCIATION GESTION ECOLE MAT VAUX VILLAGE	2 754,15
ASSOCIATION GESTION MAT P.KERGOMARD	2 754,15
ASSOCIATION GESTION ECOLE MAT.J LA FONTAINE	2 433,90

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ASSOCIATION GESTION ECOLE PRIM CH. DE GAULLE	3 824,70
ASSOCIATION GESTION ECOLE PRIM LOUIS ROBERT	2 955,45
ASSOCIATION GESTION ECOLE PRIM JEHAN DE BRIE	3 940,60
TOTAL	20 162,95
ASSOCIATION SPORTIVE G. CORMIER	200,00
JEUNES CHANTEURS DE COULOMMIERS	1 200,00
ASSOCIATION SPORTIVE H. REMY	400,00
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE Jules FERRY	400,00
ASSO SPORTIVE COLLEGE MME DE LA FAYETTE	200,00
F.S.E. COLLEGE MME DE LA FAYETTE	700,00
TOTAL	3 100,00
TOTAL ENSEIGNEMENT	23 262,95
BÉNÉFICIAIRES	montant 2014 voté
SPORTS	
Coulommiers Brie Athlétisme	10 288,02
Coulommiers Brie Basket	50 336,26
La Boule Lyonnaise Columérienne	2 522,15
Coulommiers Savate - Boxe Française	7 882,03
Canoe Kayak de Coulommiers	3 922,51
Cercle Cycliste de Coulommiers	13 221,35
Coulommiers Escrime "L'Esquive"	7 161,30
Coulommiers Brie Football	13 739,20
Coulommiers Gym	14 104,82
Coulommiers hand	9 425,56
Judo Club de Coulommiers	11 541,34
Karaté Shukokai Coulommiers	4 897,14
Club de lutte de Coulommiers	4 802,35
La Pétanque Columérienne	2 665,14
Olympique Columérien	14 246,33
Tennis Club de Coulommiers	8 020,34
Coulommiers Tennis de table	6 747,81
Coulommiers Volley Ball	9 834,42
Coulommiers Sport Canin	1 000,00
Coulo Rando	700,00
Yoga pour tous	400,00
Institut Taekwondo 77	3 500,00
Handi sport	500,00
Antoine Poulain	2 000,00
billard coulommiers	2 000,00
Club Ultimate de Coulommiers	900,00
TOTAL Sport	206 358,07
BÉNÉFICIAIRES	montant 2014 voté
ACTION CULTURELLE	
ASSOCIATION PHILATELIQUE	1 300,00
ASSOCIATION ARTISTIQUE LE VALENTIN	800,00
ASSOCIATION LES AMIS DU MUSÉE MUNICIPAL	1 100,00
THEIL VILLAGE	1 000,00
SOCIETE HORTICULTURE SCIENCES NATURELLES	2 500,00
ENSEMBLE VOCAL COULOMMIERS "CAPELLA"	600,00
ASSOCIATION LES AMIS DE LA COULEUR	1 800,00
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE	950,00
TEMPO ORCHESTRA	450,00
ASSOCIATION GROUPE BAGAMOYI	300,00
BIBLIOTHEQUE SONORE DEPART DE MEAUX	300,00

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ORCHESTRE D'HARMONIE DE COULOMMIERS	4 800,00
CONFRERIE DES COTEAUX BRIARDS	650,00
TOTAL ACTION CULTURELLE	16 550,00
BÉNÉFICIAIRES	montant 2014 voté
AIDE AUX ASSOCIATIONS	
COMITÉ D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	350,00
A.O.R. OFFICIERS DE RESERVE	300,00
COMBATTANTS DE MOINS DE 20 ANS	150,00
FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES	300,00
MEDAILLES MILITAIRES 421ème SECTION	300,00
FNACA	550,00
TOTAL Associations Diverses	1 950,00
BÉNÉFICIAIRES	montant 2014 voté
INTERVENTIONS SOCIALES	
CROIX ROUGE	6 000,00
ASSOCIATION FAMILIALE COULOMMIERS ET SA RÉGION	1 677,00
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	600,00
UNAFAM	750,00
AVIMEJ	8 000,00
ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE (FNATH)	230,00
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	
SECOURS CATHOLIQUE	2 500,00
ISICA A G 2 R	-
TOTAL INTERVENTIONS SOCIALES	22 557,00
BÉNÉFICIAIRES	montant 2014 voté
ACTIONS ECONOMIQUES	
Association Jeunes Pompiers de Seine et Marne	2 000,00
PREVENTION ROUTIERE-COMITE DE SEINE ET MARNE	350,00
ACTIONS POUR L'EMPLOI	
AGIR A,B,C,D,	1 200,00
ASSOCIATION PIVOD	500,00
TOTAL	4 050,00
BÉNÉFICIAIRES	montant 2014 voté
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	70 000,00
TOTAL	70 000,00
BÉNÉFICIAIRES	montant 2014 voté
COMMERCE	
ucie	23 000,00
COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FOIRE AUX FROMAGES ET AUX VINS	18 750,00
MAISON DE L'ÉLEVAGE (foire aux bestiaux)	7 100,00
sous total	48 850,00
TOTAL GENERAL	393 578,02

Mme CANALE : Je suis un petit peu ennuyée, là vous présentez quelque chose de très global, nous on a eu les choses très détaillées au niveau des associations...

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Qu'est-ce que vous ne comprenez pas ?

Mme CANALE : Non, non, c'est-à-dire que...

M. RIESTER : Il y a une présentation globale des grandes masses, et après vous avez le détail de chaque subvention qui a été travaillé en commission et pour lequel on peut répondre

Mme CANALE : Du coup, les chiffres... cela ne correspond pas tout à fait. Simplement je vais faire des petites remarques, notamment pour la subvention aux parents d'élèves. Dans la question n°15, on voit que les subventions données à la fédération locales des parents d'élèves PEEP, FCPE et APEL Sainte FOY sont chacune de 500 €. Or, la FCPE et la PEEP, je vous l'ai déjà remarqué dans la précédente mandature, sont présentes dans tous les établissements, maternelles primaires et lycées, dans tous les établissements de la ville alors que Sainte FOY ne compte qu'un seul établissement. Moi je trouve que si l'on compte la répartition des élèves scolarisés à Coulommiers dans les écoles publiques, il y a une forte inégalité entre les fédérations des établissements publics et les associations de parents de l'école privée. D'autre part les citoyens de gauche de Coulommiers, que nous représentons avec M. LILLEMANN, pensent qu'une collectivité, entre autre, une mairie doit soutenir davantage l'école de la République que l'enseignement catholique privé. C'était ma première remarque.

Deuxième chose, au niveau des subventions accordées dépassant 23 000 €, j'aimerais savoir si l'on peut avoir la copie des conventions d'objectifs ?

Alors, après, je suis un petit peu ennuyée, parce que du coup j'étais partie sur les chiffres donnés dans la question...

M. RIESTER : Ce sont les mêmes, en théorie. C'est les soldes...

Mme CANALE : Là je ne parle plus des associations disons qui ne dépendent pas, je ne parle pas du CCAS, que des associations. Je constate quand même que si l'on fait un petit calcul entre les subventions de l'enseignement, 23 262 € on est d'accord ? Par rapport au chiffre total des subventions accordées par la mairie aux associations, qui est donc de 384 578 €, on est à 6 % de subventions accordées à l'enseignement. Dans le même esprit, on est à 4,2% de subventions de la mairie accordées à l'action culturelle, on est au niveau des interventions sociales, encore une fois, que des associations qui la plupart ne dépendent pas de la mairie, on est à 5,73%, alors qu'au niveau du sport, on a un total de 206 358 €, cela représente 52,43% des subventions accordées aux associations. Moi, la remarque que je fais, je ne suis pas du tout contre le sport, je pense que ne suis mal placée pour l'être, mais je trouve qu'il y a quand même un gros écart, entre les subventions données à la totalité de l'enseignement, de la culture et de la solidarité, et puis le sport. Sachant que le sport, vous savez que l'on a Coulommiers un certain nombre de licenciés qui n'habitent pas Coulommiers, donc qui profitent déjà des structures payées par les habitants de Coulommiers, et qui profitent aussi des subventions accordées par la ville. Avec mon ancien collègue, on avait déjà évoqué cette question, il serait peut-être bon d'envisager que le sport devienne une compétence de la Communauté de Communes, parce que je trouve que ce serait intéressant, je tenais à soulever ce point. Encore une fois, en tant que citoyen de gauche, je pense que les domaines favorisant l'épanouissement et l'égalité des citoyens doivent aussi être privilégiés, la culture, la solidarité. Donc, je regrette un petit peu qu'il y ait une si faible mobilisation, encore une fois des associations...inaudible, je trouve qu'il y a une telle mobilisation des associations, je ne parle pas... inaudible, de l'enseignement, de la culture et de la solidarité, et que vous ne les encouragez pas davantage à demander plus de subventions. Simplement au niveau de notre vote, je vous explique notre vote, nous allons nous abstenir de

manière globale, car ce sont vos choix. Peut-être que l'on aurait certainement eu un vote différent, si cela avait été un vote par association.

M. RIESTER : PEP, FCPE, on regardera l'année prochaine, il faut accompagner un peu plus PEP, FCPE, pourquoi pas, la commission tranchera. Deuxièmement, sur la question des subventions à l'enseignement, il ne faut pas que vous confondiez, je viens de vous le dire, les budgets mobilisés pour un secteur d'activités, et l'attribution de subventions, parce que l'enseignement ce n'est pas que la détermination de subventions aux associations. Parce que les associations qui s'occupent d'enseignement, pardon mais il y a, ok, il y a les associations de parents d'élèves, il y a les associations de direction des écoles pour faire des petites animations, des petits voyages, enfin, après c'est tout ce qu'il y a comme associations dans l'enseignement, il ne faut pas comparer tout cela à la multitude d'associations sportives ou culturelles qui offrent des services à un grand nombre de citoyens pour la plupart de Coulommiers, certes aussi d'autres communes c'est une tradition ancestrale, si je puis dire, de Coulommiers qui a une richesse associative, et je vous assure que les associations de Coulommiers sont très contentes aussi d'avoir des licenciés des communes autour, parce que cela permet des fois d'avoir budgétairement, des rentrées financières non négligeables, et puis parfois aussi, d'avoir des effectifs qui permettent d'avoir des équipes dans telle ou telle compétition, ou de pouvoir avoir des équipes dans tel ou tel secteur sportif. Je crois qu'il ne faut pas réduire, il faut essayer d'éviter de pointer du doigt les gens qui ne seraient pas de Coulommiers, par rapport à ceux qui sont de Coulommiers. Je crois que globalement le système fonctionne plutôt bien. Quand il y a des dossiers, on essaye de le faire, qui méritent d'être regardés plus directement au niveau intercommunal, on le fait, je prends l'exemple de la natation, c'est passé au niveau intercommunal, c'est une piscine intercommunale, là cela s'explique particulièrement du fait de l'équipement à gestion intercommunale. Vous avez, ce n'est pas du sport, mais au niveau de l'action économique, la subvention qui était versée précédemment par la ville à la mission locale, est maintenant versée par la communauté de communes à la mission locale. La mission locale est gagnante, globalement cela lui fait une somme de subvention supérieure à ce dont elle bénéficiait précédemment. Donc là aussi, la communauté de commune a joué le jeu avec Coulommiers. Si demain il s'avère qu'il y a des équipements qui sont construits au niveau de la communauté de commune, pourquoi pas à ce moment-là, les subventions soient versées par la communauté de communes plutôt que par la ville. Globalement, voilà, on a une tradition de vie associative riche à Coulommiers, avec beaucoup d'associations que l'on accompagne dans les limites de nos moyens, et surtout ne pas confondre, surtout pas qu'il y ait d'ambiguïté entre le budget mobilisé par secteurs d'intervention de la ville avec les dotations de subventions sur ce secteur-là.

Mme CANALE : J'avais bien précisé que c'était vraiment sur ce secteur-là.

M. RIESTER : Oui mais on pouvait laisser entendre que l'on délaissait l'enseignement, qu'on délaissait... Si ce n'était pas ce que vous vouliez dire, tant mieux.

Mme CANALE : Non, cela concerne les associations qui ne dépendent pas..., qui ne sont pas de Coulommiers.

M. RIESTER : Oui, mais vous ne pouvez pas comparer les choux et les carottes. Il y a l'intervention, des moyens qu'une ville dans le secteur de l'enseignement, ne peuvent pas être regardés à l'aune du budget que l'on donne aux associations de parents d'élèves, ce n'est pas possible. Alors, oui on peut le faire par rapport aux subventions qui données aux associations sportives pour vivre. Là cela a du sens de regarder ça. Mais de comparer ce qui n'est pas comparable, pardon de le dire, mais cela ne permet pas d'avoir une vision précise de ce qui est le budget consacré par la ville en matière d'enseignement par an.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MOTOT : Je voudrais ajouter quelque chose, ce que vous voyez là, pour les associations, dans les différentes écoles, cela n'a rien à voir avec ce que donne la ville pour le fonctionnement, vous êtes bien d'accord. La ville donne une somme importante par élève, qui est une somme importante par rapport à l'école élémentaire, la maternelle coûte toujours plus cher, et ce qui permet, selon le souhait de l'école, d'acheter du matériel pour les enfants. Par exemple, Charles de Gaulle, il faut savoir, que pour les enfants, la ville achète du matériel pour travailler. Les cahiers, les crayons, un matériel de base. Donc, c'est une somme importante, dès qu'une école veut sortir, c'est nous payons aussi les transports. Croyez-moi il y en a pour très cher, bien souvent.

M. RIESTER : Les écoles n'étant pas des associations, ils n'auront pas ces moyens à travers le versement d'une subvention, mais on mobilise beaucoup de budget, justement, on verra tout à l'heure, par budget d'intervention, vous verrez au niveau du secteur d'intervention de l'enseignement, c'est l'un des plus gros de la ville.

Mme MOTOT : Elles vivent bien nos écoles, et de plus, nous n'hésitons pas et c'est rare, à leur assurer aussi des cours de musique, des cours aussi de gymnastique et autres, pendant la période scolaire, chose pour laquelle nous ne sommes pas obligés. Peu d'écoles font cela.

M. RIESTER : Et, je laisserai après la parole à Pascal FOURNIER, pour un point technique, c'est le même discours sur la culture, il y a l'action culturelle et il y a aussi une grosse partie d'intervention qui passe par le centre culturel, donc par les services de la ville, on ne peut pas regarder non plus les interventions culturelles et le budget utilisé pour la culture de la ville à travers du prisme unique des associations et des subventions d'associations.

M. FOURNIER : Juste effectivement qu'à la fois, l'office du tourisme et le centre culturel bénéficient, non pas de subvention, mais sont pris dans les autres charges de gestion courante du budget, effectivement, il ne faut pas réduire aux seules subventions l'action de la culture de coulommiers sur des subventions faites aux associations. J'ajoute aussi, et m'inscris en faux lorsque vous annoncez que le sport représente 50% des subventions, c'est faux parce que 227 000 sur plus d'un million, c'est plus proche du 1/4 que de 50%.

Mme CANALE : J'étais partie sur 384 578 €.

M. RIESTER : Oui, vous l'avez précisé, simplement, cela me permet de rebondir, c'est vrai que c'est sous forme associatif, je comprends ce que vous dites, on pourrait d'une certaine façon sortir de la réflexion, la partie CCAS, sauf que cela me permet quand même de vous dire que nous avons augmenté de 11% le budget du CCAS pour 2014, ce n'est pas neutre. Ce qui prend en compte malheureusement les difficultés que rencontrent de nos compatriotes, mais voilà, on accompagne quand c'est nécessaire nos compatriotes qui sont en difficultés.

Mme THOURET : Juste pour préciser, parce que nous on a du mal à suivre, on n'a pas ce tableau, c'est de la question 15 jusqu'à 20, le tout additionné fait bien 1 098 978, puisque l'on doit voter ces subventions différemment.

M. RIESTER : Très bien.

Mme MOLLET-LIDY : J'écoutais attentivement vos échanges, c'est vrai que sur un certain nombre de remarques, je rejoins mes collègues, en particulier, moi ce qui m'interpelle un peu, ce sont les subventions dans le domaine social, d'abord, je ne vois pas l'association caritative qui s'appelle Espace Chaleur et Solidarité, est-ce à dire qu'ils n'ont pas demandé de subvention, sachant bien qu'elle est en très grandes difficultés, vous le savez, qu'est-ce qui se passe ? Ils

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n'ont pas de subvention ? Si vous me dites que vous allez voir le problème, je peux faire un vote positif.

M. RIESTER : Sur Espace Chaleur Solidarité, on les a relancés plusieurs fois, ils n'ont pas donné leur dossier, à un moment donné pour donner des subventions aux associations, il faut un minimum d'informations. Alors, ce que je peux vous dire, c'est que si jamais ils rendent le dossier, dans les jours qui viennent, on intégrera en décision modificative, bien évidemment. On s'est battu pour qu'ils puissent des locaux moins chers, ce n'est pas pour derrière supprimer la subvention.

Mme MOLLET-LIDY : Cette personne a été malade. Inaudible.

M. RIESTER : Mais, ça n'empêche, on peut tout entendre mais c'est vrai, je sais que vous dites quelque chose de juste, reste qu'à un moment donné, il s'agit de l'argent public, on ne peut pas le mobiliser si l'on n'a pas un minimum de justificatifs. Reste que quand je vous dis l'idée n'est absolument pas leur supprimer la subvention, puisque justement on a bien pris en compte les difficultés qui sont les leurs, et qu'un des moyens d'essayer de les aider, c'est de leur trouver des locaux qui leur coûtent beaucoup moins cher. C'est ce que l'on a trouvé. Maintenant... Oui, Mme DESMONTIER ?

Mme DESMONTIER : Tous les ans on leur demande plusieurs fois leur dossier. On les relance au moins trois fois depuis plusieurs années.

Mme MOLLET-LIDY : Je suis quand même assez étonnée, je suis peut-être candide, de voir que les associations caritatives, quand même, qui concourent à soulager les populations en difficultés avec le CCAS d'ailleurs, payent un loyer. Il n'est pas envisageable qu'ils puissent être hébergés gratuitement... ?

M. RIESTER : S'ils payent un loyer pour des locaux qui n'appartiennent pas à la ville, forcément ils payent un loyer. Quand ce sont des locaux qui appartiennent à la ville, ils ne payent pas de loyer. Là il se trouve, c'est ce que l'on a essayé de faire, il se trouve que l'on a trouvé, via l'office public de l'habitat, deux locaux qui n'étaient pas utilisés qui sont mis à leur disposition depuis plusieurs mois, et qui leur coûtent beaucoup moins cher qu'un loyer logique pour locataire dans ces locaux-là, qui appartiennent à l'Office. Mais, étant donné qu'ils coûtent moins cher que dans un local en zone industrielle, tant mieux cela leur fait faire des économies, et comme on leur maintien la même subvention, pour eux, c'est une économie substantielle.

Mme MOLLET-LIDY : Cela veut dire que quelque part, la subvention compenserait le loyer.

M. RIESTER : C'est plus que compenser.

Mme MOLLET-LIDY : C'est important parce qu'une association caritative, par définition, l'argent qu'ils peuvent « gagner », doit aller vers des populations en difficultés.

M. RIESTER : Evidemment. C'est en trouvant une solution à leur problématique de loyer, on leur a donné une aide complémentaire sans que cela coûte directement aux contribuables Columériens.

M. LILLEMANN : Il y a quelques années, on mettait les montants 2013, 2014, on pouvait faire une estimation rapide.

M. RIESTER : Oui, c'est vrai, je suis d'accord.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LILLEMANN : C'est du temps où l'on était jeune.

M. RIESTER : Il faut le mettre dans le contexte, c'est bien, je suis d'accord.

M. LILLEMANN : D'autre part, il y a aussi ATAGRIF, elle a été soufflée ou a disparu, ou n'a pas demandé.

M. RIESTER : Il n'y a plus ATAGRIF.

M. LILLEMANN : Cela a disparu complètement ? A bon, d'accord, je ne le savais pas.

M. RIESTER : Vous avez eu une interruption Columérienne de quelques années. Il faut que vous vous remettiez à jour dans tous vos dossiers, M. LILEMANN.

Mme MOLLET - LIDY : Est-ce que l'on peut accéder à une liste des présidents d'associations avec ce qu'ils font les uns et les autres ?

M. RIESTER : Ce qu'ils font les uns et les autres, non, dire s'ils sont présidents d'associations, oui, sans problème, bien sûr, c'est la moindre des choses. J'ai des souffleurs, derrière qui me disent que c'est sur le site internet de la ville, n'hésitez pas, j'espère que les photos des élus de l'opposition sont sur le site.

Mme MOLLET-LIDY : Je l'ai l'envoyée ce soir.

M. RIESTER : Ha, c'est envoyé ce soir..., attention je veille à cela. Une petite précision de la part de Pascal FOURNIER.

M. FOURNIER : Quand j'étais aux finances, la subvention du CCAS était de 190 000 €, aujourd'hui, il y a 340 000 €. Et puis, relativement aux restos du cœur, certes, ils payent un loyer, et ne pas oublier que l'année dernière, la ville a investi 180 000 € de dépenses pour aménager les locaux dans lesquels ils sont actuellement

M. RIESTER : Non, ils ne payent pas de loyer, les restos du cœur, puisque c'est un local de la ville. Alors, précision importante, de M. FOURNIER, d'autres questions ?

Une des raisons pour lesquelles, je vais rebondir ce que disait Mme THOURET, ce que vous disiez, pour lesquelles on a séparé les demandes de subventions par questions, c'est parce que, justement, il y a des membres du conseil municipal qui ne peuvent pas voter, parce qu'ils sont président d'association. On fait la première liste, la question n°15.

- Attribue les subventions au titre de l'année 2014 selon la répartition jointe en annexe.

- Autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

La délibération est approuvée par 29 voix pour, 3 abstentions Mme CANALE, M. LILLEMANN, Mme GOUDOUNEIX.

N° 16 - REPARTITION DES SUBVENTIONS 2014 - CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES ET COMITE DU JUMELAGE

M. RIESTER : Pour aller au 340 757 il faut ajouter, CCAS, Comité de Jumelage et Association de solidarité, sûrement.

M. THOURET : 22 557 de la question 15 aux 1 200 de la question 17.

M. RIESTER : De la question 17, très bien Mme THOURET, merci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Attribue les subventions au titre de l'année 2014 selon la répartition ci-dessous :

BENEFICIAIRE	MONTANT
C.C.A.S.	317 000,00
COMITÉ DE JUMELAGE DE COULOMMIERS	5 000,00
TOTAL	322 000,00

- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an

M. le Maire, en qualité de Président de ces associations ne participe pas au vote

La délibération est approuvée par 30 voix pour, 1 voix contre Mme GOUDOUNEIX.

N° 17 - REPARTITION DES SUBVENTIONS 2014- ASSOCIATION SOLIDARITE CANTON

M. RIESTER : M. LEGEAY ne participe pas au vote, et c'est 1 200€.

Mme MOLLET-LIDY : Comme je n'étais pas là lors de la précédente mandature, que fait cette association en complément ?

M. LEGEAY : Cette association a deux rôles, d'abord gérer le logement d'urgence, qui est situé pratiquement à l'entrée du parc, deuxièmement, l'alphabétisation qui jusqu'à maintenant a été soutenue grâce à l'action de solidarité Canton.

Mme CANALE : Justement, Monsieur, vous me permettez de rebondir, je vous avais posé dans un conseil municipal de l'ancienne mandature, la question sur Alpha Partage. Vous savez, l'association qui permet à des personnes de recevoir des cours d'alphabétisation. Je voudrais savoir où est-ce que l'on en était, et puis j'avais une question un peu plus précise, est-ce qu'Alpha Partage reçoit des stagiaires qui seront envoyés par les services de la mairie de Coulommiers, mais aussi d'autres mairies, la Maison des Solidarité avec les assistantes sociales, le Pôle Emploi, la CARED, la Mission Locale, l'hôpital, etc...? Je voudrais savoir, s'il est quand même question qu'Alpha Partage disparaisse, vous l'avez compris. Si Alpha Partage disparaît, à qui vont s'adresser ces personnes ? Est-ce que je peux poser une autre question, vous me répondrez pour les deux en même temps ? Je voulais savoir aussi si vous restiez ?

M. LEGEAY : Je ne suis plus aux mêmes responsabilités, néanmoins je suis solidaire avec mes collègues, donc pour l'instant, comme vous venez de le dire vous-même, les récentes élections viennent de se passer, il faut laisser le temps de la réflexion, pas de précipitation.

M. RIESTER : Le point c'est que l'on travaille avec une autre association, actuellement, pour monter un partenariat, c'est une association qui fait un travail régulier sur ces sujets là. On vous en dira un peu plus quand l'adjointe en charge sera présente.

Mme CANALE : Alors...

M. RIESTER : Deuxième question ?

Mme CANALE : Ce n'est pas une deuxième question...

M. RIESTER : C'est un complément de question.

Mme CANALE : Disons que votre réponse m'interpelle, moi j'avais compris, il m'avait semblé qu'il est question que ce soit repris par le Forum pour l'emploi.

M. RIESTER : C'est une association partenaire.

Mme CANALE : Parce qu'il y avait aussi le Secours Catholique.

M. RIESTER : En tout cas pour l'instant, on travaille avec le Forum.

Mme CANALE : C'est mieux, il y a quand même une charte de laïcité.

M. RIESTER : Je ne sais pas si c'est mieux, en tout cas, c'est l'association qui travaille avec nous pour l'instant.

Mme CANALE : Est-ce que l'on a trouvé une solution pour la personne qui fait la coordination ?

M. RIESTER : Je ne sais pas, on attendra le retour... . Pas de problème, mais là, l'adjointe compétente n'est pas là aujourd'hui, on prend note de votre question, on ne manquera pas de vous répondre.

M. LEGEAY, en qualité de Président de l'association ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Attribue au titre de l'année 2014 la somme de 1 200 euros à l'association SOLIDARITE CANTON.

La délibération est approuvée par 30 voix pour, 1 voix contre Mme GOUDOUNEIX.

N° 18 - REPARTITION DES SUBVENTIONS 2014- ACVL

M. RIESTER : C'est Mme MOTOT qui ne participera pas au vote. C'est une subvention de 360 000 €.

Mme CANALE : Simplement pour avoir la copie de la convention d'objectifs.

M. RIESTER : Sans problème.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MOLLET-LIDY : Ce texte, apparemment maintenant oblige les associations pour avoir une subvention au-dessus de 23 000 € de la mairie qui les finance, c'est la première année que vous le mettez en place ?

M. RIESTER : Non.

Mme MOLLET-LIDY : D'accord.

Mme MOTOT, en qualité de Présidente de l'association ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Attribue au titre de l'année 2014 une subvention de 360 000 euros à l'ACVL ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

La délibération est approuvée par 29 voix pour, 1 voix contre Mme GOUDOUNEIX, Mme MOLLET-LIDY ne participe pas au vote

N° 19 - REPARTITION DES SUBVENTIONS 2014- ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. LILLEMANN : Cette somme, est-ce qu'elle participe à la réfection du monument aux morts ?

M. RIESTER : Vous voulez dire de 1870 ? Non.

M. LILLEMANN : Merci.

M. JAULNEAU, en qualité de Président de l'association ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Attribue au titre de l'année 2014 la somme de 700 euros à l'association SOUVENIR FRANÇAIS.

La délibération est approuvée par 30 voix pour, 1 voix contre Mme GOUDOUNEIX.

N° 20 - RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2014 - USMC

M. RIESTER : un petit commentaire de M. Pascal FOURNIER.

M. FOURNIER : Pour l'USMC, on a bien 2 500.00 €, pour le centre médico sportif, c'est zéro, pour l'instant il n'y a pas de médecin, tandis que pour le centre d'initiation sportif, c'est bien 19 000 €. Il faut faire la bascule, donc un total d'intervention de 21 500 €

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. ASHFORD, en qualité de Président de l'association ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Attribue au titre de l'année 2014 une subvention à l'USMC selon la répartition ci-après :

BENEFICIAIRE	MONTANT
U.S.M.C.	2 500 ,00
CENTRE D'INITIATION SPORTIF	19 000,00
TOTAL	21 500,00

- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an

La délibération est approuvée par 30 voix pour, 1 abstention Mme GOUDOUNEIX.

N° 21 - CONSTRUCTION D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE A PROXIMITE DE L'ECOLE VAUX VILLAGE - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

M. RIESTER : M. FOURNIER.

M. FOURNIER : Belle illustration, effectivement de l'action de la commune vers le milieu scolaire, avec cette construction d'une restauration scolaire à Vaux Village. C'est un projet que nous avons débuté l'année dernière, essentiellement par la MO de ce projet. Il faut modifier notre autorisation de programme, dans votre petite note de présentation vous pouvez d'ailleurs découvrir que le montant global du projet a diminué, il était inscrit initialement à 1 700 000 €. Désormais, c'est 1 300 000 € dont il s'agit, répartis comme suit, donc ce qui a été engagé l'année dernière, en 2013 et 2014 nous prévoyons 600 000 € et en 2015 nous inscrirons 700 000 € de crédits de paiement pour cette autorisation de programme.

Mme CANALE : J'ai vu dans la délibération qu'effectivement, vous avez revu le projet à la baisse, mais que tout cela faisait une baisse quand même assez importante, on est passé de 1 700 000 € à 1 300 000 €, vous ne modifiez pourtant pas, ni l'esthétique de l'opération ni l'organisation des espaces. Alors, si vous ne touchez ni l'esthétique ni à l'espace, et que vous avez 400 000 € de moins de dépenses, moi je me dis à un moment donné, il faut arriver à faire des économies. Alors, où les faites-vous ces économies ?

M. FOURNIER : C'est tout le sens de travailler les projets pour mieux dépenser l'argent public, on a réduit certaines qualités de matériaux en termes de durabilité et de résistance. Ils seront peut-être un peu moins nobles. On a abandonné le projet de puits canadien, qui était certes un atout, mais qui impactait sur le budget. Et puis, on a fait quelques modifications d'organisation des salles. On a demandé aux architectes, à l'AMO, de bien revoir sa copie, parce qu'il nous paraissait effectivement excessif en termes de coûts là aussi. En revanche, pour l'aspect esthétique global, il n'y a pas de modification. On maintient par exemple, la couverture végétalisée qui participe au développement durable et à l'esthétique du projet.

M. RIESTER : Disons que disait avec justesse Monsieur FOURNIER, il a raison et vous n'avez pas complètement tort, l'idée, c'est de garder l'esthétique globale pour que l'on garde l'esprit d'école et que cela s'intègre le mieux possible dans le tissu urbain. Mais il est évident que

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'organisation des espaces, immanquablement, ils vont évoluer. C'est peut-être un peu exagéré, de dire sans pour autant modifier l'esthétique de l'opération ni l'organisation des espaces. Mais clairement, par exemple, l'école et la restauration scolaire étaient placées sur le terrain dans la partie qui est en pente, dans le talus. Donc, on a décalé d'une dizaine de mètres hors du talus. Et bien tout de suite, 200 000 €. L'architecte a optimisé la surface restante, mais en faisant cela il est allé dans le talus. Cela nécessite des travaux de béton, de maintien de la butte très importants. Cela ne change pas les espaces intérieurs de la restauration scolaire, quoi que, un peu quand même, pas dans l'esprit, dans l'espace sûrement, mais on décale la construction, en décalant la construction on fait des économies. On ne peut pas accepter un tel budget, on a dû revoir à la baisse, pour un service rendu qui sera identique. Mais, peut-être qu'on aura un carrelage qui sera un peu moins beau que ce que l'architecte avait proposé au départ. Vous savez comment cela fonctionne, ils ont un trait, ils ont une envie, ils essayent d'associer les matériaux pour que ce soit précis, etc... A un moment donné, il faut que ce soit en corrélation avec le budget. On peut faire quelque chose de qualitatif d'agréable pour les enfants, fonctionnel sans pour autant faire du très beau, du superbe. Là, c'était un projet, à notre avis, trop beau pour finalement un bénéfice pour les enfants, peu supérieur à celui que nous allons leur proposer-là qui ne sera pas forcément moins beau, moins qualitatif. C'est tout le travail des services, de l'adjoint compétent, d'essayer, ligne par ligne de voir comment on peut réduire le budget. En faisant cela, on a réduit de 400 000 € l'opération. Cela va vite, parce que les constructions, ça flambe, 10 mètres de talus pour consolider en pente en plus dans un terrain qui est argileux, il faut des micros pieux, il faut tout cela, stop, on décale de 10 mètres, ce n'est pas grave, on aura 10 mètres de moins, accès libre pour l'autre côté de la cour, donc, ce n'est franchement pas très important.

Mme MOTOT : vous savez ce que font les architectes, quand on leur donne un projet à faire, ils se font plaisir.

M. RIESTER : Ils ont envie de faire quelque chose de beau. On ne va pas se mettre les architectes à dos Mme MOTOT.

Mme MOTOT : Non, non, il n'en est pas question mais il faut rester raisonnable.

M. RIESTER : M. THIERRY, il serait d'accord avec nous, j'en suis sûr.

Mme MOLLET-LIDY : On pourrait avoir ce projet, je n'ai pas la chance de...

M. RIESTER : En commission, il faut venir en commission, il a été présenté.

M. FOURNIER : Les voiries ont été présentées.

M. RIESTER : Ce serait bien qu'il soit présenté en commission enfance.

Mme MOTOT : Oui, la prochaine fois.

M. RIESTER : Une prochaine commission enfance, Mme MOLLET, vous venez, présentation du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De préciser que les crédits de paiements 2014 engagés mais non mandatés seront automatiquement reportés sur l'année 2015.

- De préciser que les crédits votés pour les années futures seront automatiquement inscrits aux budgets primitifs correspondants et disponibles dès le 1^{er} janvier de l'année concernée sans attendre le vote du budget, et que la présente autorisation de programme sera modifiée le cas échéant par délibération, en fonction de l'avancement du projet.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 22 - REGROUPEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE USINE BRODARD - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

M. RIESTER : M. FOURNIER.

M. FOURNIER : Comme vous le savez, nous avons mission de regrouper les services municipaux dans l'ancien établissement BRODARD, là aussi, c'est une opération que nous avons inscrite dans le cadre des crédits de paiement de réalisation de programme. Là aussi, nous vous demandons de bien vouloir modifier le crédit de paiement de ce programme. En 2013, finalisation du projet et démarrage des travaux pour la direction des services techniques à hauteur de 600 000 €. Pour 2014, nous ambitionnons l'installation de la partie ateliers, des magasins et l'aménagement des vestiaires, à hauteur de 400 000 €. Enfin en 2015, la suite, à hauteur de 3 800 000 €. Je pense que nous continuerons de faire dans le cadre de l'autorisation de programme, les 3 800 000 € seront répartis sur les années suivantes.

M. RIESTER : Enfin, on verra, mais l'idée c'est d'avancer vite maintenant que l'on a le projet, il est clair, il avance, il faut maintenant qu'on le réalise, on ne va pas trainer avec des travaux pendant des années. Là, on a dit que l'on a pu travailler, affiner le projet aussi, ce qui nous a permis de baisser un peu le montant global. Bien évidemment, je vous rappelle, à ces réorganisations des services techniques, non seulement on va gagner en efficacité au quotidien, aussi bien en gestion des hommes, d'organisation en fonctionnement, la baisse de communication, en contrat de maintenance, de téléphone, d'alarme que l'on peut avoir dans les différents sites des services techniques, mais aussi, on va vendre des locaux qui appartiennent à ville, qui sont actuellement occupés par les services techniques. Par exemple, la direction des services techniques qui va être vendue à la communauté de communes, pour faire un télé centre. Il y aura des économies au quotidien de gestion, qui financeront une partie de travaux, et en même temps, on va réaliser des actifs qui sont aujourd'hui occupés par la ville. Sans compter bien évidemment l'amélioration des conditions de travail des équipes, conditions de locaux sociaux, conditions de travaux de sécurité d'ateliers. Qualité de préservation et de maintenance des matériels, puisqu'actuellement, il y a un grand nombre de matériels roulants qui sont stockés à l'extérieur, donc, avec les aléas climatiques, finalement, cela s'use. Vous avez un camion exposé au gel, au froid, au soleil, etc..., il s'use plus vite, tandis que s'il est protégé de l'eau, neige, du froid de la chaleur, dans un bâtiment, on finit par des économies de gestion assez importantes, sans compter encore une fois, la réalisation des services. Là, on a réussi à baisser un peu le budget, on essayera dans cette même dynamique, avec l'estimation des 3 800 000, c'est une estimation, l'idée c'est de décalé 2014 vers 2015, une grosse partie des travaux.

Mme CANALE : Je suis bien contente d'entendre qu'il y a quand même aussi, l'ambition de faire des économies, parce que c'est vrai parce que l'on ne peut qu'être pour l'amélioration des conditions de travail des personnes, quand on voit que l'on a déjà acheté à MAURY, un petit cadeau au passage, 1 800 000 € le bâtiment, puis qu'ensuite il a une découpe de séparation pour

les bâtiments, qu'aujourd'hui, on annonce encore 480 000 € de travaux pour le regroupement des services techniques. C'est vrai que l'on peut dire que cela commence à coûter cher. Quand vous dites, il y a des ventes de bâtiments qui vont être faites, etc..., c'est vrai que quand on regarde la totalité de l'investissement, c'est cher, quand même.

M. RIESTER : Oui, Mme CANALE, BRODARD GRAPHIQUE, pardon, mais vous ne pouvez pas dire un petit cadeau comme cela, on a l'impression que l'on fait un cadeau à M. MAURY, vous savez ce qui s'est passé, on vous l'a dit combien de fois, en conseil municipal, ce n'est pas les excuses de M. LILLEMANN, ce n'est pas grave, vous, vous étiez dans la cour de BRODARD, on s'est croisé sûrement dans la cour de BRODARD. Vous savez ce qui s'est passé, c'est que si la ville n'avait pas acheté pour 1 00 000, 1 200 000 € toute cette surface qui représentait en gros, la moitié de l'emprise foncière BRODARD, l'entreprise TECMA PACK et l'entreprise INDUSELEC ne se seraient pas installées à Coulommiers. Donc, nous n'aurions pas eu ces 150 emplois sur Coulommiers, maintenus dans la région, qui n'étaient pas 150 emplois à l'époque, c'était peut-être 100 ou 120, grâce à l'occupation de ces locaux, ils ont pu développer leur activité et recruter quelques personnes qui étaient chez BRODARD, ce qui permet non seulement d'avoir des emplois sur place, sur le bassin de vie, à Coulommiers en particulier. Ce qui permet en plus de l'emploi, d'avoir des recettes fiscales pour la ville, qui n'auraient pas été possible si l'on n'avait pas participé financièrement à l'acquisition de BRODARD, et ce n'est pas un cadeau que l'on fait à MAURY, puisque de toute façon, le groupe MAURY, étant donné que les locaux appartenaient à BRODARD GRAPHIQUE, de toute façon, c'était dans la liquidation judiciaire. Qui dit liquidation judiciaire c'est que cela aurait été non pas au groupe MAURY, mais cela aurait été à des banquiers parisiens ou à des institutions qui ne sont pas directement concernées par Coulommiers. Et cela a permis de financer les primes qui ont été négociées par le liquidateur judiciaire avec les salariés, complémentaires aux primes légales classiques que l'on peut avoir quand il y a une liquidation judiciaire. Donc, cela a été négocié au moment des difficultés, où M. LILLEMANN était dans la cour de BRODARD, le liquidateur a négocié les primes dans le cadre de la liquidation. S'il n'y avait eu que la cession des actifs les primes n'auraient pas pu être payées. Donc, la ville a estimé que parce qu'il y avait des entreprises intéressées, qui ont acheté une partie des locaux pour créer de l'emploi industriel. On s'étonne toujours qu'il n'y ait pas d'emploi industriel sur le territoire, quand il y a la possibilité d'en faire venir, on ne va pas se priver. D'autre part, cela permet de financer plus rapidement et permettre de financer dans l'absolu, les primes complémentaires pour le personnel, et pour nous c'était très important d'avoir ces primes-là, pour tous. Et enfin, ce n'est pas de l'argent que l'on a jeté dans la nature, c'est un actif immobilier pour la ville de Coulommiers. Pour le regroupement des services techniques, on n'utilise pas la totalité de l'emprise foncière que l'on a achetée, puisqu'il restera en gros, un tiers de ce que l'on a acheté, libre, c'est la partie la plus moderne, la plus récente qui sera utilisée, je l'ai dit depuis longtemps, soit pour accueillir une entreprise si l'on a des entreprises qui veulent s'installer dans ces locaux. Toujours avec une priorité de développement économique avec la création d'emplois, et si à court terme on n'a pas d'entreprise, on réfléchit d'une manière ou d'une autre, à peut-être faire une halle des sports, dans cet ensemble là pour remplacer une partie, de ce qui est aujourd'hui, parce qu'il rend des services aujourd'hui, le gymnase Pierre VOITURET. Le gymnase Pierre VOITURET est dans un état de délabrement avancé, donc on a besoin de remplacer ce gymnase, qui est notamment utilisé par les scolaires, mais aussi par les associations comme le volley ou la gymnastique, et comme en plus l'escrime et le tennis de table ont besoin aussi de locaux plus adaptés qu'ils n'ont actuellement, peut-être qu'il y a quelque chose d'intelligent à faire, et qui reviendrait beaucoup moins cher que de la construction neuve, en installant une halle des sports simple, plus facile, qui soit efficace, utile, pratique pour les associations. Tout cela n'est pas tranché, cela dépendra du conseil municipal, mais franchement, que la ville ait fait l'acquisition de tous ces locaux-là pour 1 000 000 €, et permettent l'installation de 150 emplois industriels, la recette fiscale qu'il va y avoir derrière, l'emploi généré et créé sur place, et les primes qui ont pu être octroyées au

personnel de BRODARD qui étaient dans une situation évidemment terrible avec cette liquidation, je crois que l'opération était plutôt utile. Alors, maintenant il est évident que l'on ne veut pas faire de beau, on veut faire du pratique, de l'utile, croyez-moi, cela va être un des objectifs aussi derrière du conseil municipal délégué aux achats, Philippe de La CHAPELLE, de faire en sorte que l'on renégocie au maximum tous les contrats, pour que, avec maintenant, le bâtiment administratif, clairement identifié, regroupant tous les services administratifs de la ville et le bâtiment des services techniques dans BRODARD GRAPHIQUE, regroupant tous les services techniques de la ville, que l'on puisse évidemment supprimer les différents contrats qui seraient superfétatoires, de renégocier les contrats, on va faire des économies colossales en termes de communication entre les différents sites, des économies de gestion. Quand aujourd'hui, on voit quand même, franchement, tous les gens qui peuvent entendre cela ne peuvent être que d'accord, à mon sens. Avec l'aberration de l'organisation qui était jusqu'à aujourd'hui, qui est aujourd'hui, le fruit de l'histoire. On n'a pas eu l'opportunité dans le passé de pouvoir avoir ce regroupement des services techniques à un prix raisonnable. On a aujourd'hui, la direction des services techniques qui est séparée des équipes. L'encadrement à un endroit, les équipes à l'autre. Franchement, dans n'importe quelle structure, ce n'est pas adapté. Il se trouve qu'il y a quelques années, on avait travaillé sur des simulations pour pouvoir regrouper les services techniques, si l'on faisait du neuf, c'était plus de 11 ou 12 millions, sans le terrain. Et on n'avait pas de terrain à l'époque, on n'était pas propriétaire de terrain à l'époque pour accueillir ces services. Là justement, on arrive à un projet, on devrait être en gros à 5 millions d'euros, avec peut-être un peu plus, un peu moins si l'on prend une partie de l'acquisition que l'on a faite, qui représente en gros la moitié du coût qu'aurait été le coût de construction d'un bâtiment neuf. Sans compter qu'en plus, on aurait été à l'étroit que là, parce que du neuf, on aurait serré un peu plus les surfaces. On n'aurait pas pu avoir toute la surface que l'on va avoir pour stocker les matériels roulants, notamment, au sec et à l'abri du soleil et de la lumière. Je pense vraiment que c'est une bonne opération financière pour la ville, à la fois en termes de coût d'investissement, derrière en termes d'économies de fonctionnement, dans tous les domaines, sans compter la réalisation des locaux qui sont utilisés actuellement, par les services techniques, la direction des services dont nous avons parlé. On a passé au conseil municipal, 440 000 €, on va vendre ces locaux tout de suite, que l'on va récupérer tout de suite pour la ville de Coulommiers. Il y a les locaux qui vont être libérés autour du musée municipal pour pouvoir réorganiser, mettre à disposition du public, tout ce site patrimonial. Troisièmement, on a fait des économies, déjà, de location d'un bâtiment rue Davène, l'ancienne confiserie, pour des espaces de rangement, et on pourra vendre, à terme, le terrain de St Pierre en Veuve, où l'on a des dépôts de matériaux, etc... Dernier point, l'ensemble immobilier qui se trouve entre l'Intermarché et le centre d'intervention des pompiers, on aura l'occasion de l'optimiser, d'avoir un projet urbain à cet endroit-là quand on aura transféré le centre d'intervention des pompiers à la sortie de Coulommiers, au niveau de l'avenue de Rebaix, puisque nous travaillons vous le savez, avec le Conseil Général pour implanter ce centre d'intervention à cet endroit, même si l'on met à disposition, gratuitement le terrain, en contrepartie, on récupère les locaux. Evidemment, l'office public de l'habitat est maintenant propriétaire de la tour de logements, là, on pourra repenser d'une façon pertinente tout cet ensemble immobilier, sachant qu'Intermarché est aussi vieillissant, après les difficultés de recours en recours, malheureusement, on est obligés de constater, ce sera quand Intermarché se sera délocalisé, se sera implanté en zone industrielle avec obligation de maintenir une surface commerciale de proximité à cet endroit-là, parce qu'il y a un besoin clair pour la population de proximité. Là on pourra avoir un beau projet urbain de requalification de cette partie importante de Coulommiers, on aura l'occasion d'en reparler, on sera un peu gênés par le PPRI, c'est une zone inondable, on sera un peu limités pour ce que l'on peut faire, mais on va pouvoir requalifier tout ce secteur. Je pense vraiment que c'est une belle opération, croyez-moi, à la fois les adjoints compétents, les services techniques, les services financiers, Philippe de La CHAPELLE aussi, veillent à ce que le budget soit le plus raisonnable possible, on aura un bel outil au service des équipes, au service des Columériens.

Mme MOLLET-LIDY : Merci de ces explications, j'apprends beaucoup en effet dans ce que vous nous dites, simplement, vous considérez, vous avez raison, que c'est une opération financière qui permettra de dégager des bénéfices en mettant en vente des locaux, en ayant des frais moindres sur un certain nombre de postes, est-ce que vous l'avez chiffré tout cela, est-ce que l'on peut savoir...

M. RIESTER : Oui, c'est 430 000 €, c'est précis. Sur le musée, il n'y aura pas de retour financier direct, c'est un terrain qui va être mis à disposition pour faire ce que l'on veut. On réfléchit par exemple avec la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, à faire la maison des fromages de Brie à cet endroit-là, en lien avec le musée municipal, et sur le centre, les loyers économisés, c'est 25 000 € / an et concernant l'ensemble Intermarché, centre des pompiers, là, objectivement je ne pourrai pas vous dire, mais c'est un site en plein centre de Coulommiers, le seul hic, c'est qu'il se trouve en zone inondable. Evidemment, il faudra que l'on fasse un projet qui tienne compte de cette contrainte-là, on a quelques idées, on en parlera, et puis les terrains de St Pierre en Veuve, qui seront libérés, qui sont des réserves foncières pour l'avenir, avec plusieurs hectares. Encore une fois, ce n'est pas la totalité de l'ensemble BRODARD que l'on a acquis. Il y a tout une autre partie sera cédée, à la fois les terrains et des locaux fermés. Une partie terrains qui seront vendus, c'est l'une des raisons, on l'avait dit, on a fait le rond-point au niveau du passage à niveau, Margats, boulevard de la Marne et Marcel Clavier, d'abord pour organiser ce rond-point, c'était de plus en plus dangereux, avec de plus en plus de cars et des camions, etc..., mais aussi pour faire une voie d'entrée non seulement pour avoir une entrée derrière pour les services techniques, mais aussi pour désenclaver les terrains qui sont derrière, en commençant par des terrains qui avaient été achetés par la ville, un peu dans le même état d'esprit que l'on fait là, pour faire en sorte à l'époque, le groupe Maury investisse dans des nouvelles usines entre Nouvelles Brochures et Brodard, le plus près possible de Mac Do. On avait acquis des terrains mais qui sont actuellement enclavés, grâce à l'acquisition de Brodard, grâce à la pénétrante que l'on a commencé à faire, on va pouvoir désenclaver ces terrains. Cela représente une masse financière à terme, intéressante pour la ville de Coulommiers.

Mme MOLLET-LIDY : Sur 5 000 000 € de travaux, vous pensez avec tout cela en récupérer combien ?

M. RIESTER : On fera le détail, mais entre les terrains, déjà, un, effectivement, c'est moins 12, si l'on regarde le montant des travaux, c'était la première estimation du regroupement des services techniques, sans le terrain, deuxièmement, sans tenir compte évidemment des reventes des terrains et des locaux actuels, on pourra regarder ce que cela peut donner, ce sera à la louche, parce que notre projet notamment de centre-ville, franchement, je n'ai pas de visibilité, mais c'est peut-être de la moitié, puisque les terrains de derrière, il y a beaucoup, il y a 3 hectares, 3 hectares à 70€ du mètre, cela fait 2 100 000 €. Nous avons 2 100 000 de terrains à vendre. Après, peut-être qu'on ne les vendra peut-être pas tout de suite, mais c'est de la réserve foncière que l'on ne pouvait pas céder, que l'on pourra céder grâce à l'acquisition Brodard.

Mme MOLLET-LIDY : J'étais restée sur le projet de laisser en effet, une surface de commerce à l'endroit d'Intermarché, ou à côté, parce qu'en effet dans ce quartier-là, dans cette partie de la ville là, on n'est pas très, très favorisés. Par exemple le Lidl, je peux vous assurer que les mémés et les pépés des HBM, ne sont pas extrêmement heureux que Lidl soit regroupé en zone industrielle.

M. RIESTER : Je sais, j'ai fait tout pour que ce ne soit pas le cas, il faut se mettre à leur place aussi, paradoxalement, avec les difficultés actuelles, les discounters souffrent plus qu'il y a une

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

dizaine d'années, objectivement, deux Lidl à côté cela ne marche pas, donc, ils ont recentré tout sur le site de la zone. Objectivement, les HBM, Intermarché n'est pas trop loin.

Mme MOLLET-LIDY : Ce n'est pas les mêmes prix, quand même.

M. RIESTER : Je vous dis, les discounters, il y a maintenant des marques distributeurs dans les Intermarché, qui ne sont pas si loin des discounters. C'est pour cela que les discounters ont des soucis, aujourd'hui, si c'était si intéressant que cela, ils auraient des résultats, ils seraient en développement. Ce n'est pas le cas du tout, dans la France entière ce n'est pas le cas, seulement à Coulommiers. Donc, c'est très clair, et c'est clair avec Intermarché, on doit garder une surface de centre-ville de proximité, à des prix raisonnables à cet endroit-là. C'est vrai que nous avons été exhaustifs sur les descriptions, mais c'est bien, c'est ce qu'il faut faire. Ce sont de gros projets et cela nécessite une discussion la plus exhaustive possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de donner l'accord au Maire pour poursuivre l'opération de regroupement des services municipaux dans les locaux de l'ancienne usine Brodard et de l'autoriser à signer les actes nécessaires à la conduite de l'opération,
- de modifier l'autorisation de programme (AP) pour cette opération et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant de l'AP : 4 800 000 € TTC

CP 2013 : 600 000 € TTC

CP 2014 : 400 000 € TTC

CP 2015 : 3 800 000 € TTC

- De préciser que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1, que les crédits votés pour les années futures seront automatiquement inscrits aux budgets primitifs correspondants et disponibles dès le 1^{er} janvier de l'année concernée sans attendre le vote du budget, et que la présente autorisation de programme sera modifiée le cas échéant par délibération, en fonction de l'avancement du projet.

La délibération est approuvée par 30 voix pour, 2 abstentions Mme CANALE, M. LILLEMANN.

N° 23 - ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2014, DES DIVERSES ANNEXES ET DU PROGRAMME D'EMPRUNT

M. FOURNIER détaillera les différents budgets, les votes s'effectueront ensuite.

M. FOURNIER détaille le budget principal de la Ville de Coulommiers :

Le présent rapport a pour but de présenter dans ses grandes lignes le projet de budget 2014, soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les masses budgétaires, les recettes et les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement y seront successivement développées. Le budget est voté par chapitre avec reprise anticipée des résultats antérieurs.

Le budget primitif 2014 est arrêté à la somme de 32 341 881.77 €.

Le budget 2014 a été élaboré avec prudence. Volontairement les recettes de fonctionnement ont été reconduites et appréciées en fonction des sommes perçues en 2013 et au vu des simulations effectuées sur la perception des dotations. Il sera procédé à des ajustements en décision modificative. Ils permettront ainsi d'augmenter l'autofinancement et réduire le niveau d'emprunt.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

- **La section d'investissement présente un excédent de 2 878 806.5 euros** pour l'année 2013. En tenant compte des restes à réaliser, du déficit d'investissement reporté, **le déficit cumulé s'élève donc à 504 347.23 euros** et est repris à la section d'investissement en dépenses, au compte 001.

- **En fonctionnement l'excédent est de 1 404 403.15 euros.** Il est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. Il apparaît donc que l'excédent de fonctionnement 2013, qui constitue la part d'autofinancement de la commune, couvre intégralement le déficit d'investissement cumulé et permet de financer des investissements 2014.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées, soit parce qu'elles ne sont pas achevées, soit parce qu'elles ne sont pas intégralement payées. Les restes à réaliser de l'exercice 2013 s'élèvent à 2 835 546.18€ en dépenses et 6 988 390.54 € en recettes.

Sont reportées **en dépenses** les opérations suivantes :

- Etude sur la requalification du quartier des Templiers
- Module web carrière, décideur et bilan social – évolution logiciel
- Acquisition de parcelle avenue de Strasbourg
- Divers travaux de clôtures dont à l'école Charles de Gaulle
- Enfouissement des réseaux rue du Général Leclerc
- Acquisition d'abris voyageurs
- Acquisition d'un piano
- Mobiliers divers
- Travaux pour la restructuration des futurs services techniques
- Mise en accessibilité de la salle d'exposition des Capucins
- Maitrise d'Œuvre pour les travaux pour la restauration scolaire de Vaux
- Vidéoprotection

En recettes.

Les cessions (024) de parcelles à :

- la SCI DU FOURNEAU pour 1 890 000 € HT
- la SCI de l'Orgeval 2 pour 1 692 964 € H.T.
- la société immobilière des Mousquetaires pour 1 537 500€ HT
- la SCI des Longs Sillons pour 275 000 € HT

Les subventions d'investissement notifiées mais non encore intégralement perçues pour un total de 587 466.54 euros.

Les subventions de l'Etat, de la Région et du Département

- Dispositif de vidéo protection
- Aménagement bâtiment administratif (FIPHFP)
- Le terrain synthétique

Subvention DETR :

- Remplacement de jeux d'enfants et réfection de l'espace de jeu (tennis)

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont successivement abordées dans le présent rapport.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles peuvent être regroupées en cinq grandes rubriques : les charges à caractère général, les frais de personnel, les autres charges de gestion courante, les charges financières et les charges exceptionnelles. Elles sont évaluées à **16,8 millions d'euros** et diminueront de 1,6% soit **1 120 euros par habitant**.

	2012	2013	2014	Evol.
Charges à caractère général	4 613 562	4 576 376	4 359 310	-4,7%
Charges de personnel	9 418 846	9 426 892	9 633 420	2,2%
Autres charges de gestion courante	2 333 467	2 326 096	2 339 029	0,6%
Total dépenses de gestion	16 365 874	16 329 364	16 331 759	0,0%
Charges financières	467 285	499 755	472 000	-5,6%
Charges exceptionnelles	27 300	261 977	8 500	-96,8%
Total des dépenses réelles	16 860 459	17 091 096	16 812 259	-1,6%

1/ Les charges à caractère général sont estimées à **4,3 millions d'euros**. Elles comprennent tous les achats et prestations de service destinés au fonctionnement normal de la commune : fluides, carburant, fournitures administratives et scolaires, fournitures d'entretien et de petit équipement, locations et crédit-bail (photocopieurs), contrats de maintenance et d'entretien, réparations sur les biens mobiliers et immobiliers, assurances, documentation, honoraires, dépenses de communication, transports, frais postaux, impôts et taxes payés par la commune, etc... L'enveloppe budgétaire allouée à ces dépenses comprend en outre le programme de réparations et d'entretien des bâtiments.

La maîtrise des dépenses des services nous amène à une diminution des charges à caractère général de 4,85% par rapport au BP prévisionnel 2013 mais une stabilité par rapport au CA 2013.

2/ Les charges de personnel sont estimées à **9,6 millions d'euros en 2014** en augmentation de 2,21% par rapport au BP 2013. Cette augmentation est due pour :

- 100 000€ aux mesures nationales de reclassements
- 35 000€ d'avancements de grades et d'échelons
- 60 000€ d'augmentation des taux de cotisations patronales
- 60 000€ pour la mise en place des rythmes scolaires sur le dernier trimestre 2014.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sans ces revalorisations, la masse salariale serait constante.

3/ Les autres charges de gestion courante comprennent les pertes sur créances irrécouvrables, les participations obligatoires (participations au SDIS et au TRAMY, contributions au CNFPT et aux diverses structures de coopération intercommunale), les subventions versées aux associations ainsi que les participations de la Ville aux régies du service culturel et de l'office du tourisme qui ont leur propre budget.

Elles sont estimées à **2.3 millions** d'euros, soit en augmentation de 0,6 % par rapport au BP 2013.

Cette augmentation s'explique par l'augmentation au titre du STAC (syndicat de transport) à hauteur de 30 000€ et 10 000€ au titre de la participation au SDIS. Les autres participations sont stables.

4/ Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts. Elles sont évaluées à **472 000 euros** et seront en baisse de 5.6 % par rapport à 2013.

5/ Les charges exceptionnelles qui comprennent notamment les titres annulés, les intérêts moratoires et les indemnités suite aux sinistres engageant la responsabilité de la commune non couverts par l'assurance, sont estimées à **8 500 euros**.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre constituent des écritures comptables sans impact financier réel, mais qui permettent de générer des recettes propres d'investissement.

Ces dépenses d'ordre représentent un montant global de 2 016 804€ et comprennent les postes suivants :

	2012	2013	2014	Evol.
Virement à la section d'investissement	1 042 849	926 286	1 037 018	12,0%
Dotation aux amortissements	922 860	945 988	979 786	3,6%
Transfert de charges	1 822 236			
Total dépenses d'ordre	3 787 945	1 872 274	2 016 804	

La dotation aux amortissements constitue un autofinancement obligatoire, tandis que le virement à la section d'investissement est facultatif.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2012	2013	2014	Evol.
Produits des services	1 395	1 315	1 477	12,3%
299		085	320	
Impôts et taxes	11 183	11 429	11 645	1,9%
257		207	252	
Dotations et subventions	5 535	5 674	5 320	-6,2%
986		869	665	
Autres produits de gestion courante	235 180	173 240	136 875	-

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Atténuation de charges	217 330	135 000	133 400	21,0%
				-1,2%
Total recettes de gestion	18 567 052	18 727 401	18 713 512	-0,1%
Produits financiers	30 260	400	340	-
Produits exceptionnels (hors cessions)	123 810	84 264	30 800	15,0%
				-
				63,4%
Total des recettes réelles	18 721 122	18 812 065	18 744 652	-0,4%

Elles sont évaluées à **18.7 millions d'euros** et représenteront **1 249 euros par habitant**.

1/ Les recettes provenant des atténuations de charges (remises obtenues sur achats ou services, remboursements sur rémunérations du personnel et sur charges sociales et de prévoyance...) sont estimées à **133 400 euros**.

2/ Les produits des services et des domaines sont constitués par les versements effectués par les usagers des services municipaux et comprennent entre autres les concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public communal, les recettes perçues en contrepartie des services à caractère culturel, sportif, de loisirs, périscolaire et d'enseignement, etc... Ils sont estimés à **1.5 million d'euros** et sont stables par rapport au réalisé 2013.

3/ Les impôts et taxes sont constitués pour l'année 2014 de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la cotisation économique territoriale qui succède à l'ancienne taxe professionnelle et comprend deux volets, la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée.

Les taux des taxes resteront identiques à 2013, soit :

- Taxe d'habitation : 26.5%
- Taxe foncière : 21,49 %
- Taxe foncière non bâti : 51.02 %
- CFE : 20.4%.

Viennent s'ajouter à ces contributions directes d'autres taxes complémentaires, telles que la taxe sur l'électricité et la taxe additionnelle des droits de mutation ou de publicité foncière.

Le total des recettes fiscales est évalué à un peu plus de 11,6 millions d'euros en augmentation de 1.9%.

Evolution des taux et des produits

COTISATION FONCIERE :

Années	Base cotisation foncière	Evol base CFE	Produit CFE	Evol produit CFE	Taux CFE	Evol taux de CFE
2012	4 918 822	1.67 %	1 003 440	1.67 %	20.40 %	0.00 %
2013	5 078 800	3.25 %	1 036 075	3.25 %	20.40 %	0.00 %

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014	4 925 000	-3.03 %	1 004 700	-3.03 %	20.40 %	0.00 %
------	-----------	---------	-----------	---------	---------	--------

TAXE D'HABITATION :

Année	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux de TH
2012	13 279 153	3.85 %	3 518 976	3.85 %	26.50 %	0.00 %
2013	13 604 860	2.45 %	3 605 288	2.45 %	26.50 %	0.00 %
2014	13 939 000	2.46 %	3 693 835	2.46 %	26.50 %	0.00 %

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Année	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux de TFB
2012	15 707 309	5.72 %	3 375 501	5.72 %	21.49 %	0.00 %
2013	15 705 329	0.00 %	3 375 075	0.00 %	21.49 %	0.00 %
2014	15 942 000	1.51 %	3 425 936	1.51 %	21.49 %	0.00 %

TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Année	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux de TFNB
2012	70 364	-0.12 %	35 900	-0.12 %	51.02 %	0.00 %
2013	76 985	9.41 %	39 278	9.41 %	51.02 %	0.00 %
2014	76 000	-1.28 %	38 775	-1.28 %	51.02 %	0.00 %

4/ Les dotations et participations sont constituées principalement par la dotation forfaitaire et les dotations issues de la loi du 13 mai 1991 sur la solidarité des villes (fonds de solidarité région Ile de France).

Les recettes attendues au titre des dotations et participations s'élèvent à 5.3 millions d'euros pour 2014, soit environ 355 euros par habitant. Cela représente une baisse de 6,2% par rapport à 2013 qui s'explique par la baisse de la DGF à hauteur de 140 000€ et la baisse des compensations fiscales.

5/ les autres produits de gestion correspondent aux revenus des immeubles et à l'intéressement sur les économies d'énergie réalisées par notre prestataire. Ces recettes sont estimées à **136 875 euros** pour 2014, en baisse de 21% suite à la vente des logements des pompiers à l'Office Public de l'Habitat qui pèse pour 112 000€ de loyers en moins.

6/ Les seuls produits financiers attendus en 2014 proviennent du legs Troquet (environ 340 €) et n'ont donc aucun poids dans les finances de la commune.

7/ les produits exceptionnels sont constitués par les indemnités versées par notre compagnie d'assurance en cas de sinistre, les pénalités de retard appliquées aux entreprises dans le cadre des marchés publics, les remboursements de trop perçu et les avoirs. Ils devraient atteindre **30 800 euros**.

Les recettes d'ordre de fonctionnement

Aux recettes réelles de fonctionnement viennent s'ajouter les recettes d'ordre (contrepartie des dépenses d'ordre d'investissement) pour 84 411 euros qui proviennent :

- des travaux d'investissement en régie pour 68 000 euros, qui constituent une écriture comptable permettant d'imputer en investissement les achats de fournitures destinées à la réalisation de travaux d'investissement par le personnel communal afin de pouvoir récupérer la TVA
- de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 16 411 euros (écriture comptable de reprise des subventions transférables pour diminuer l'amortissement des biens ayant fait l'objet d'une subvention).

L'INVESTISSEMENT

Comme en fonctionnement, les dépenses et recettes d'investissement seront successivement abordées.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2012	2013	2014	Evol.
Remboursement en capital	976 710	1 090 960	1 107 960	1,6%
Dépenses d'équipement	9 203 701	8 134 584	4 827 710	-40,7%
Subventions d'équipement versées		311 500		
Opérations pour compte de tiers	310 000	176 720		
	5 478	30 500		
Total	10 495 889	9 744 264	5 935 670	-39,1%

Les travaux (23)

Il s'agit principalement des travaux d'investissement dans les bâtiments communaux et sur la voirie. Leur montant s'élève à plus de 196 100 € en 2014. Le détail des travaux prévus sur l'année est joint en annexe.

A cela s'ajoutent les deux autorisations de programme et crédits de paiement :

La restauration scolaire pour 600 000 €

Le regroupement des services techniques pour 400 000 €

Les acquisitions (21)

Ce poste comprend les acquisitions de terrains, d'équipements, de matériels et de mobiliers, ainsi que les travaux courts qui sont désormais immobilisés immédiatement. Ces dépenses s'élèveront 3 383 860 € en 2014, leur détail est joint en annexe.

Les immobilisations incorporelles (20)

Elles comprennent l'acquisition de logiciels et licences informatiques pour un montant total de 247 750 €. Le détail des dépenses prévues à ce titre est joint en annexe.

Ces différentes rubriques constituent l'effort d'équipement de la ville qui s'élèvera pour 2014 à 4 827 710€.

Doit y être ajouté :

- ***le remboursement de la dette (16)*** qui correspond à l'amortissement du capital des emprunts contractés et s'élèvera en 2014 à 1 107 960 euros.

L'ensemble de ces rubriques constitue les dépenses réelles d'investissement pour un montant prévu de 5 935 670€.

Les dépenses d'ordre d'investissement

Elles sont la contrepartie des recettes d'ordre de fonctionnement, pour des natures et montants équivalents, soit 84 411 euros.

Au total, les dépenses d'investissement s'élèveront pour 2014 à 6 020 081 euros et à 13 512 818.77 euros avec les restes à réaliser et le déficit d'investissement reporté.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement peuvent être regroupées sous les rubriques suivantes:

OPERATIONS REELLES				
	2012	2013	2014	Evol.
Dotations	1 295 000	718 731	1 251 100	74,1%
Affectation de l'excédent de fonct,	1 660 997	1 569 132	1 404 403	- 10,5%
Subventions	922 152	799 685	230 450	- 71,2%
Emprunts	4 083 923	1 800 492	1 177 671	- 34,6%
Produits de cessions	647 000	4 212 900	444 000	- 89,5%
Opérations pour compte de tiers	169580	176720		
Total	8 778 652	9 277 660	4 507 624	- 51,4%

Les dotations, fonds divers et réserves (10) pour 2 655 503.15€ constitués notamment par :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.) pour environ 1 100 000 euros. Le montant du FCTVA correspond à la récupération d'une partie de la TVA (15,482 %) sur les travaux d'investissement réalisés l'année précédente et qui y sont éligibles.
- La taxe locale d'équipement pour 150 000 euros.
- L'excédent de fonctionnement 2013 capitalisé pour 1 404 403.15 euros.

Les produits des cessions (024) d'immobilisations pour 444 000 € qui correspondent à la cession de la Direction des Services Techniques en vue de l'aménagement d'un télécenre.

Les subventions (13)

Au stade du budget primitif sont prévues, les subventions pour la construction d'une restauration scolaire, les amendes de police pour 230 450€.

L'emprunt (16) est fixé à 1 177 670.85€.

L'ensemble de ces rubriques constitue les recettes réelles d'investissement pour un montant de 4 507 624€ en 2014.

Les recettes d'ordre d'investissement

Elles sont la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement, pour des natures et montants équivalents, soit :

- Autofinancement obligatoire (amortissements) : 979 786€.
- Autofinancement facultatif : 1 037 018.23€

Au total, les recettes d'investissement s'élèveront pour 2014 à **6 524 390.54 euros** sans les restes à réaliser et à **13 512 818.77 euros** avec les restes à réaliser.

LA DETTE et LES EMPRUNTS

LA DETTE

L'encours de la dette sur le budget général s'élevait à 13.9 millions d'euros au 1^{er} janvier 2014 équivalent à 928€ par habitant contre 949€ par habitant pour une commune de la même strate démographique (selon source de la DGCL)

ANNEE	Encours de la dette Capital restant du au 1^{er} janvier de l'année	ANNUITE	CAPITAL	INTERETS	EMPRUNT PREVU AU BP	EMPRUNT REALISE
2012	13 530 950	1 317 084	896 111	420 973	4 083 923	1500 000
2013	14 084 838	1 501 348	1 042 500	458 848	1 882 895	900 000
2014	13 927 338	1 557 336	1 106 422	450 914	1 177 670	

Le recours à l'emprunt devrait être de l'ordre de **1 177 670€ euros** soit **78 euros par habitant** et permettra de couvrir **24 % des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)** de la ville.

LES BUDGETS ANNEXES

Les services de l'eau et de l'assainissement font l'objet de budgets spécifiques distincts de celui de la commune. Ces budgets sont autonomes et doivent s'autofinancer. A cet effet la commune encaisse une taxe sur l'eau et une taxe sur l'assainissement dont elle fixe elle-même le montant.

Ces budgets relèvent de la nomenclature M49 (alors que celui de la commune relève de la M14) qui prend en compte la spécificité de ces services industriels et commerciaux notamment sur le régime de la TVA.

Ces services sont affermés auprès d'un prestataire de service (VEOLIA EAU) pour la partie Assainissement et Lyonnaise des Eaux pour la partie Eau.

L'EAU

- Le budget annexe 2014 du service de l'eau de la ville de COULOMMIERS est arrêté à la somme totale de 2 135 359.18 euros dont 1 739 248.18 euros en investissement et 396 111 euros en fonctionnement.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

- **La section d'investissement présente un déficit de 8 725.86 €** pour l'année 2013, auquel doit être ajouté le déficit des années antérieures, soit 67 018.47 euros. **L'excédent s'élève donc à 58 292.61 euros** et est repris à la section d'investissement en dépenses, au compte 001.

- **En fonctionnement l'excédent est de 118 525.82 euros.** Il est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. L'excédent de fonctionnement, qui constitue la part d'autofinancement du service de l'eau, permet donc de couvrir le déficit d'investissement.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées. Les restes à réaliser de l'exercice 2013 s'élèvent à 253 927.18 euros en dépenses et 185 634.62 euros en recettes.

En dépenses :

- Etude pour protection des ouvrages de captage d'eau
- Maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'eau
- Etude pilote pour le traitement du fluor
- Pose d'une bouche incendie rue du Proconsul
- Ecritures de récupération de TVA

En recettes :

- Ecritures de récupération de TVA.

LE FONCTIONNEMENT (ou section d'exploitation)

LES DEPENSES

OPERATIONS REELLES	2012	2013	2014	Evol
Charges à caractère général	30 110	38 450	16 770	-56,4%
Charges financières	795	300	0	- 100,0%
Charges exceptionnelles	500	500	500	0,0%
Total des dépenses réelles	31 405	39 250	17 270	-56,0%

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

- Les charges à caractère général (matériel, entretien et réparations, assurance, honoraires, insertions, taxes foncières) pour 16 770 euros
- Les charges exceptionnelles (intérêts moratoires) pour 500 euros.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 76 852 euros.
- Le virement à la section d'investissement pour 301 989 euros.

LES RECETTES

OPERATIONS REELLES	2012	2013	2014	Evol
Produits des services	236 900	319 800	393 540	23,1%
Total des recettes réelles	236 900	319 800	393 540	23,1%

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par :

- Le produit de la redevance sur l'eau pour 352 940 euros (l'augmentation est due à la perception de la redevance du dernier trimestre 2013 sur 2014)
- Les redevances perçues en contrepartie de l'occupation du château d'eau et du réservoir d'eau par les sociétés de téléphonie, pour 40 600 euros.

Les recettes d'ordres de fonctionnement correspondent à :

- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 2571 euros.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement pour 1 482 750€ comprennent notamment :

- Réalisation des travaux de protection des captages pour 590 750 euros
- Le lancement d'une étude sur l'aire d'alimentation des captages pour 100 000 euros

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le renouvellement de branchements plomb rue Carnot, rue Malakoff
- L'extension du réseau dans le cadre du prolongement de la voie Brodard pour 150 000 euros
- La mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la station d'eau

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à :

- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 2 571 euros.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par :

- L'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 pour 118 525.82 euros.
- Un emprunt de 997 954.13 euros (A noter qu'il n'y a plus d'emprunt sur le budget de l'Eau)

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 76 852 euros.
- Le virement à la section d'investissement pour 301 989 euros.

Vient enfin s'ajouter aux recettes d'investissement l'excédent d'investissement cumulé pour 58 292.61 euros.

L'ASSAINISSEMENT

- Le budget annexe 2014 du service de l'assainissement de la ville de COULOMMIERS est arrêté à la somme totale de 9 982 465.13 euros dont 9 579 249.13 euros en investissement et 403 216 euros en fonctionnement.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

- **La section d'investissement présente un excédent de 76 982.15 euros** pour l'année 2013, auquel doit être ajouté l'excédent des années antérieures, soit 3 050 288.4 euros. **L'excédent cumulé s'élève donc à 3 127 270.55 euros** et est repris à la section d'investissement en recettes, au compte 001.

- **En fonctionnement l'excédent est de 121 166.83** pour l'année 2013. Il est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin d'assurer une partie du financement des investissements 2014.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées. Les restes à réaliser de l'exercice 2013 s'élèvent à 3 964 272.13 euros en dépenses et 1 611 156.58 euros en recettes.

En dépenses :

- Mission SPS en liaison avec le programme de travaux d'assainissement
- Maîtrise d'œuvre pour la démolition de l'ancienne station d'épuration
- Programme de travaux d'assainissement
- Ecritures de récupération de TVA.

En recettes :

- Ecritures de récupération de TVA.

LE FONCTIONNEMENT (ou section d'exploitation)

LES DEPENSES

OPERATIONS REELLES	2012	2013	2014	Evol
Charges à caractère général	15 240	16 100	147 975	819%
Charges de personnel				
Charges financières	2 485	950		- 100%
Charges exceptionnelles	192 000	2 000	1 000	-50%
Total des dépenses réelles	209 725	19 050	148 975	682%

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Les charges à caractère général (matériel, entretien et réparations, assurance, honoraires, insertions, taxes foncières) pour 147 975 euros dont 139 100 € de mission d'assistance et de réalisation d'un diagnostic des installations privatives d'assainissement collectif.
- Les charges exceptionnelles (annulation de titres, intérêts moratoires et participation) pour 1000 euros.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 149 810 euros.
- Le virement à la section d'investissement pour 104 431 euros.

LES RECETTES

OPERATIONS REELLES	2012	2013	2014	Evol
Produits des services	338 000	260 000	318 795	23%
Dotations, subventions et participations	57 000	55 000	55 000	0%
Autres produits de gestion courante	3 915	0	0	
Total des recettes réelles	398 915	315 000	373 795	19%

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par :

- Le produit de la redevance d'assainissement pour 318 795 euros.
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 55 000 euros.

Les recettes d'ordres de fonctionnement correspondent à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 29 421 euros.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- La réalisation des travaux dans le cadre du schéma directeur d'assainissement pour 4 829 936 € 2^{ème} tranche de l'autorisation de programme
- Les travaux de démolition de la station d'épuration pour 190 000€
- La réhabilitation du poste de refoulement boulevard de la Marne

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 29 421 euros.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées :

- par l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 pour 121 166.83 euros.
- Par les subventions dans le cadre du SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) pour 804 561 €
- L'emprunt à hauteur de 3 660 853.17 € (A noter qu'il n'y a plus d'emprunt en cours sur le budget de l'assainissement)

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 149 810 euros.
- Le virement à la section d'investissement pour 104 431 euros.

Vient enfin s'ajouter aux recettes d'investissement l'excédent d'investissement cumulé pour 3 127 270.55 euros.

N° 24 - ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2014 ET DU PROGRAMME D'EMPRUNT

M. FOURNIER détaille le budget du service de l'eau 2014 et du programme d'emprunt.

N° 25 - ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2014 ET DU PROGRAMME D'EMPRUNT.

M. FOURNIER détaille le budget du service de l'assainissement 2014 et du programme d'emprunt.

DEBAT SUR LES BUDGETS

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER, je vois que vous n'avez pas perdu la main, bravo. Vous avez bien fait en introduction de votre propos, de remercier non seulement Sophie DELOISY, de remercier les services, sous la houlette de Valérie RAMBEAU, la Directrice Générale des Services, Natalie DONNIOU, qui a en charge les services financier et comptable de la ville, bravo à toutes et tous.

Mme MOLLET-LIDY : M. le Maire, inaudible, en effet que Pascal ait pu nous donner tous ces chiffres, moi j'aurais aimé que vous fassiez une pose après le fonctionnement, une pose après..., que les questions puissent être posées, parce que là..., ce n'est pas grave.

M. RIESTER : Tout-à-fait. Surtout qu'en commission on décortique tout cela de très près.

Mme MOLLET-LIDY : Moi, j'ai beaucoup travaillé avec le rapport que je trouve extrêmement clair, je ne suis pas une technicienne, c'est plus facile pour moi que les chiffres, donc, évidemment, donc sur le fonctionnement, vous nous indiquez une moyenne par habitant, ce serait bien que l'on puisse avoir un tableau comparatif des villes de même strate, puisque un petit peu plus loin, d'ailleurs, vous l'appliquez pour la dette.

M. RIESTER : C'est la même strate.

Mme MOLLET-LIDY : Donc, à chaque fois que, en effet, vous annoncez un chiffre, par habitant à Coulommiers, on puisse avoir quand même un comparatif avec des villes de même strate.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Oui.

Mme MOLLET-LIDY : Ce serait pas mal. Dans les recettes de fonctionnement, et dans les dotations, est-ce que la dotation de solidarité, puisque Coulommiers en bénéficie, est intégrée ou elle viendra après ? Elle est intégrée. Vous avez quand même un ordre d'idée de ce qu'elle sera ? On annonçait en commission, 720 000 € je crois ?

M. FOURNIER : 707.000

M. RIESTER : Ce sera un peu plus je crois.

Mme MOLLET-LIDY : D'accord, sa répartition et son usage c'est pour plus tard ?

M. RIESTER : Oui, c'est pour plus tard.

M. FOURNIER : Cela fait l'objet d'une présentation et d'une délibération.

M. RIESTER : Il y aura des pauses à chaque fois

Mme MOLLET-LIDY : Il y aura des pauses, tant mieux. Cela veut dire que là aussi on peut avoir un comparatif avec d'autres villes, est-ce que l'on est bien servis, moins bien servi que d'autres ?

M. RIESTER : Ce n'est pas une question d'être bien ou mal servis, c'est en fonction des critères que...

Mme MOLLET-LIDY : C'est par rapport à la richesse des communes.

M. RIESTER : Sur le potentiel fiscal.

Mme MOLLET-LIDY : Potentiel fiscal, voilà exactement.

M. RIESTER : Le fait de toucher cette dotation, montre que Coulommiers a un potentiel fiscal faible.

Mme MOLLET-LIDY : Voilà exactement ce que je voulais vous dire. Cela veut dire qu'il y a énormément de gens....

M. RIESTER : Ce n'est pas étonnant quand on a 40 % de logement social.

Mme MOLLET-LIDY : Cela ne se voit pas, quand on regarde cette ville qui est charmante, accueillante et autre, qu'en effet il y a énormément de population qui sont en difficulté, par rapport à la région, je pense, par rapport aux taux départementaux et régionaux, on est évidemment, extrêmement défavorisés. Et puis sur les impôts, puisque c'est une recette, c'est un global, dans ce global, est-ce que la ville met en place l'abattement de 10% pour les handicapés? Est-ce que vous connaissez cette disposition ? Cela se calcule...

M. RIESTER : On a un certain nombre d'abattements, on va le faire en commission, vous dire les abattements, on va en reparler.

M. FOURNIER : Juste vous dire que lorsque l'on a travaillé sur l'harmonisation de la fiscalité, parce qu'à un moment la taxe professionnelle a disparu, il a fallu rebattre les cartes sur un

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

certain nombre de taux, et harmoniser sur la part départementale, la part de la régionale, la part de l'EPCI, etc. on faisait néanmoins partie des villes qui faisaient les plus forts abattements. Qui d'ailleurs, pouvaient poser problème à nos partenaires, effectivement, mais on n'a pas mis en place l'abattement aux personnes handicapées. On ne l'a pas mis en place mais au moins on l'a fait signer, de cette manière, on a vu que cela portait sur très peu de personnes qui bénéficiaient déjà ...

Mme MOLLET-LIDY : Il y a aussi des hébergeant qui peuvent bénéficier, selon dispositifs très compliqués

M. FOURNIER : On ne la pas mis en place, c'était très marginal.

Mme MOLLET-LIDY : Là aussi, j'ai vu que les taux de taxe d'habitation, de taxe foncière en particulier, qui sont sur les particuliers, sont quand même assez élevées. Evidemment, c'est toujours trop cher, on le sait, est-ce que là aussi on peut avoir un tableau comparatif pour pouvoir comparer ce qui est comparable, parce que dans toutes les villes on a besoin d'argent, compte tenu de la situation, est-ce que vous avez mis en place la taxe sur l'affichage qui avait été votée il y a quelques années, à Coulommiers ?

M. RIESTER : Alors, d'abord, pour le comparatif, oui, à Coulommiers, on est très bien dans tous les secteurs, pas de problème. Je rappelle que nous n'avons pas augmenté nos impôts et taux d'impôts depuis 1996, je crois, ou 97 ce qui veut dire quand même, alors qu'il suffit de regarder l'historique de beaucoup de collectivités territoriales, c'est loin d'être le cas. Avec beaucoup, beaucoup, d'augmentations, on a toujours veillé à ce que les taux soient fixes, n'évoluent pas. Reste, effectivement, le taux à l'origine en taxe d'habitation était assez élevé par rapport aux moyenne, c'est la raison pour laquelle, on a une de politique d'abattement assez fort. C'est important pour les nouveaux, on a vu en commission des finances, que ce soit vu la possibilité de nos abattements qui permettent de tenir compte de ces taux un peu élevés. Mais je dois dire, dans la mesure de nos possibilités, c'est la raison pour laquelle on a une politique vraiment très stricte en matière de dépenses, de réorganisation des services, de non remplacement d'un certain nombre de personnes qui partent en retraite, on va essayer dans l'avenir, si on y arrive, à pourquoi pas, baisser les impôts. Mais, j'attire votre attention, on va avoir des baisses de dotations de l'Etat très importantes, de DGF, notamment, on ne peut pas tout faire, et son contraire. On a un engagement, c'est de ne pas augmenter le taux d'impôts, on le tient depuis 17 ans, on veut continuer à le tenir. Si on peut le baisser, on le baissera, mais on tient compte des difficultés d'un certain nombre de nos compatriotes qui ont le plus de difficultés au travers le type d'abattement, qui est le plus ambitieux, comme l'a dit M. FOURNIER.

Mme MOLLET-LIDY : On pourra avoir l'explication...

M. RIESTER : Mais j'en suis sûr, parce que cela reste tout à fait transparent.

Mme MOLLET-LIDY : Je veux bien évidemment prendre pour...

M. RIESTER : J'en suis sûr.

Mme MOLLET-LIDY : Mais, je ne comprends pas tout à fait ce que vous dites, je le dis franchement, sachant bien qu'en effet, par exemple, il se trouve que je connais des gens qui habitent les HLM, et je trouve quand même que la taxe d'habitation est très lourde pour les gens qui habitent aux HLM. Je vais m'arrêter là, on se retrouvera sur les questions sur le budget sur l'eau après ?

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CANALE : Juste une petite remarque concernant la fiscalité. Vous dites que les taxes locales n'ont pas augmenté depuis 96...

M. RIESTER : Les taux.

Mme CANALE : Les taux n'ont pas augmenté depuis 96, quelque part si, puisque la commune perd en compétences, pour transférer toutes ces compétences à la communauté de communes ; Donc, en fait, quelque part, vous faites moins de choses et on paye autant. Donc, quelque part, les impôts augmentent.

M. RIESTER : Il y a de nouveaux services à la communauté de communes qui ont été développées, il n'y avait pas de relais d'assistantes maternelle avant à Coulommiers, on a transféré la compétence à la communauté de communes, aujourd'hui on a deux relais d'assistance maternelle. On a développé la crèche familiale, on a maintenu et développé les relations parents enfants. Il y a un accueil pour les familles au quartier des templiers, qui n'existait pas auparavant. Donc, il y a de nouveaux services, d'offre de transport, c'est la raison pour laquelle, effectivement, il y a une fiscalité complémentaire. Ce n'est pas iso service, il y a une augmentation des services.

Mme CANALE : Je voulais évoquer aussi l'eau, je peux passer à l'eau ?

M. RIESTER : Passez à l'eau.

Mme CANALE : Concernant la question 25, moi je fais une remarque, l'emprunt de 3 660 853 € ajouté à ce qu'on a dit tout à l'heure, l'emprunt la réalisation des travaux des services techniques, pour Brodard, en fait, on va être presque à 5 000 000 € d'emprunt pour la ville en 2014. Ça fait important. Donc, au niveau de la dette, cela risque d'augmenter, pour 2015 en tout cas. Encore une fois, selon moi, l'eau et l'assainissement devraient être géré au niveau de l'intercommunal commun On pourrait avoir un projet qui soit commun avec les communes pour diminuer les coûts et M. le Maire vous qui êtes bien placé puisque vous êtes Président de la communauté de communes du pays de Coulommiers, vous êtes Député, donc, à mon avis vous êtes tout à fait capable de fédérer, mobiliser les autres communes pour diminuer les coûts. Et donc nous, citoyens de gauche, nous serions aussi pour une régie municipale, parce que cela fait quand même un certain temps aussi que l'on vous dit, avoir une régie municipale, cela permet aussi de contrôler et de mieux diminuer les coûts de l'eau et l'assainissement.

M. RIESTER : J'ai déjà répondu sur la partie concernant la régie, on a regardé ces questions-là, nous avons fait des calculs, sur des territoires comme les nôtres, effectivement, la régie est très compliquée à mettre en œuvre, cela exige des compétences très pointues qui peuvent difficilement être absorbées par l'activité de la ville de Coulommiers. Dans des grandes collectivités comme Paris, pas de problème vu le volume d'activités pour pouvoir avoir une régie en interne avec des gens très compétents, sur des collectivités beaucoup plus petites, on bénéficie du savoir-faire, mutualisé par les sociétés délégataires sur un grand nombre de collectivités. Sur les différents services, sur l'informatisation, sur les nouvelles techniques, tout cela permet vraiment d'optimiser le rapport entre la qualité du service et le coût. C'est notre avis, après on peut en avoir un autre.

Ensuite, concernant les emprunts, c'est deux choses très différentes, il y a aussi notre comptabilité publique, nous oblige à avoir des budgets différents, c'est qu'il y a bien une raison, c'est qu'on ne peut pas tout mélanger, puisqu'il y a d'un côté les budgets de la ville, avec des recettes de la ville, notamment fiscales, de l'autre, des subventions et des contributions sur le prix de l'eau, avec un fléchage eau et un fléchage assainissement. Il ne faut pas dire que la ville

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

emprunte 5 000 000 comme vous avez dit, la ville va emprunter 1 100 000, et encore, ce sera sûrement moins, vous savez que l'on cale ensuite adapte l'emprunt en fonction des investissements et des besoins qui sont véritablement réalisés. Et le budget d'assainissement qui dépend d'une autre organisation budgétaire, et qui dans toutes les communes, s'amortit différemment, est traité différemment.

Mme CANALE : Je vous coupe, moi je me suis basée sur ce qu'il y a de marqué dans la délibération où on nous dit que l'on va autoriser le Maire à contracter des emprunts.

M. RIESTER : D'accord, mais ce n'est pas le budget de la ville, c'est le budget de l'assainissement, qui est un budget différent, qui peut être regardé différemment, l'endettement est traité différemment, comme dans toutes les villes de France, en tout cas dans la plupart des villes, le budget est différent. Quand on compare l'endettement des villes, c'est l'endettement hors endettement lié au budget de l'assainissement et au budget de l'eau. C'est comme ça, c'est une règle comptable, on ne peut pas faire l'amalgame des deux.

Deuxièmement, sur la question intercommunale, on y réfléchit, évidemment depuis longtemps, on a même agi, puisque la station d'épuration a été faite en commun avec Mouroux, et que nous travaillons au raccordement de Boissy le Châtel, à la station d'épuration de Coulommiers Mouroux, le SIVU, que pour l'eau on travaille en partenariat aussi avec Boissy et Chauffry. Mais, sur l'eau et l'assainissement, on ne peut pas faire tout, cela ne se regarde pas d'un point de vue administratif, cela se regarde en fonction des décisions politiques, certes, et aussi en fonction des flux hydrauliques, puisque vous ne pouvez pas construire une station d'épuration qui serait en haut du bassin de vie, alors même que la plupart des flux arrivent en bas. Parce que cela nécessiterait des coûts trop importants pour faire remonter l'eau jusqu'en haut du territoire. C'est une question de flux de l'eau qui impacte l'organisation du schéma d'assainissement ou du schéma d'eau, et il y a la question de l'eau que l'on évacue, d'approvisionnement d'eau. On n'a pas sur la ville de Coulommiers suffisamment d'eau à Coulommiers pour alimenter tout le bassin de vie en eau. Une partie de Coulommiers s'alimente en eau via les réseaux d'adduction d'eau, qui dépendent d'autres bassins hydrauliques, d'autres nappes phréatiques que les nappes phréatiques de Coulommiers. La ville de Coulommiers, elle s'approvisionne à travers des puits qui tirent de l'eau dans la nappe phréatique au niveau de la pleine des Capucins, et aussi s'approvisionne au niveau de la source de la Roche qui est à Aulnoy. Les Saints, Mauperthuis, etc..., c'est un autre type d'alimentation en eau. Donc, on ne peut pas organiser la gestion de l'eau, et la gestion de l'assainissement sans tenir compte des niveaux, et sans tenir compte des ressources en eaux et de leur localisation. Mais il est évident que si l'on peut le faire, on le fait. La preuve en est avec la station d'épuration Coulommiers Mouroux, et avec le futur raccordement de Boissy, c'est pour cela que l'on a un schéma directeur d'assainissement que l'on est en train de réaliser, qui est très ambitieux, il va falloir faire un certain nombre de canalisations plus important, pour pouvoir recevoir les eaux de Boissy, avec participation de Boissy à la station d'épuration et aux travaux de canalisations. Vous voyez, c'est complexe tout cela, mais croyez-moi, que ma détermination, ou sur le fait que je sois bien placé pour le faire, et que j'ai toutes les compétences pour, Mme CANALE, on est vraiment déterminés pour le faire, si l'on peut mutualiser avec les partenaires de Coulommiers.

Mme MOLLET - LIDY : Puisque l'on parle de l'eau, je vais intervenir. Je ne vais pas forcément intervenir au titre financier, mais plutôt sur l'esprit de ces gros travaux qui me pose problème. Je fais partie de ceux qui ont subi le fonctionnement de la première facture, c'est comme ça que je me suis m'intéressée à ce contrat qui a été signé en juillet 2013, je crois, et qui voit quand même, le m3 d'eau augmenter de plus de 10%. On passe quand même de 3,27 au mois de juin, à 3,54 au mois de juillet. Alors je dis, bon, il va y avoir des investissements faits par l'entreprise, où a-t-on la liste des investissements qui seront faits par l'entreprise et un échéancier ? Parce que moi j'ai

souvenir de Véolia lorsqu'il avait le contrat, avait lui aussi augmenté, disant qu'il y aurait des investissements de faits, et ce serait bien de savoir s'ils ont été faits ou pas faits ? Parce que je m'aperçois qu'en effet, la ville fait des investissements aussi pour l'eau, manifestement, comment se répartit, qui décide de quel type d'investissement c'est la ville qui doit le faire, et quel autre type, c'est l'entreprise ? Je sens quand même quelque chose de pas clair dans tout ça, avec cette entreprise, je ne demande qu'une chose, c'est que l'on m'explique et que l'on me rassure, c'est pour cela qu'en effet, la régie, certaines villes en effet importantes, ont opté pour la régie, parce que manifestement c'est nettement plus favorable aux usagers, je comprends très bien qu'on est une commune sans doute trop petite pour le faire et qu'en effet l'intercommunalité serait le bon périmètre, mais bon je pense quand même que là, il faut s'intéresser, ce d'autant que l'eau est mauvaise, moi je dépends de la source d'Aulnoy, elle est très mauvaise au goût, c'est-à-dire que l'on ne peut pas faire un café avec l'eau du robinet, elle sent l'eau de javel, et elle est très mauvaise aussi en terme de pesticides et de nitrates, on a des taux qui sont vraiment incroyables, donc, on paye cher pour une eau de mauvaise qualité. Qu'est-ce que vous pensez faire par rapport à tout ce problème là ?

M. RIESTER : Ecoutez, Mme MOLLET-LIDY, je vous invite à regarder le compte rendu du conseil précédent, on vous le fera parvenir, il est détaillé d'une façon très précise, tout est détaillé, le pourquoi, le comment. L'historique, je ne vais pas le refaire maintenant, chacun peut se renseigner, sur le compte rendu, mais je vais quand même répondre dans les grandes lignes à votre interpellation.

Avec un point, par contre, je ne peux pas accepter quand vous laissez entendre que ce n'est pas clair, ce n'est pas acceptable. Si vous posez des questions justifiées, auxquelles j'ai déjà répondu, encore une fois je vais répondre dans les grandes lignes, mais que vous laissiez entendre qu'il y aurait des choses pas claires et que finalement pas très reluisantes là-dedans, ça je ne peux pas l'accepter parce que ce n'est pas le cas. Je suis très attaché à ce que les règles de gestion publique soient respectées et croyez-moi, je suis très attentif à ça. Alors, l'augmentation de l'eau, vous ne pouvez pas dire que l'on paye l'eau, on ne paye pas cher l'eau à Coulommiers, quand on compare justement, il y a des chiffres, à l'époque, je ne les ai pas là mais je vous les donnerai, par rapport aux moyennes départementales on est en dessous, largement en dessous des moyennes départementales du prix de l'eau, on ne paye pas cher l'eau. On paye trop cher dans l'absolu, mais enfin on ne paye pas cher l'eau. Dès qu'il y a un prix, c'est toujours trop cher, en tout cas on ne paye pas cher par rapport aux moyennes départementales. Il faut dire, il faut expliquer à nos compatriotes, l'eau est une denrée de plus en plus rare, dont on veut tous qu'elle soit de plus en plus qualitative, et que donc, cela a un coût. Que ce coût doit être maîtrisé, il doit être suivi, il est incontournable, que chacun doit veiller pour que son budget d'eau soit maintenu, de faire aussi des économies d'eau, c'est bon pour la planète, c'est bon pour le budget.

Ensuite, concernant la qualité de l'eau, gustative et en termes de polluants, il est clair que la ville de Coulommiers a une eau qui n'est pas la meilleure qui soit actuellement dans les moyennes, c'est clair, c'est transparent, il y a des comptes rendus faits régulièrement, c'est obligatoire chaque année. En même temps, l'agence de l'eau de bassin donne une autorisation pour que cette eau soit distribuée, elle est en dessous des niveaux qui ne seraient pas acceptables à cause de normes de santé publique. Reste que je suis entièrement d'accord avec vous, il faut améliorer la qualité de l'eau. C'est la raison pour laquelle, Jean-Pierre AUBRY et les équipes de la ville travaillent d'arrache pieds pour créer une nouvelle usine de traitement de l'eau avec des techniques novatrices, qui permettra à la fois de baisser le taux de nitrates, de baisser le taux de pesticides, et de casser la dureté de l'eau, l'eau est aussi dure. Cela permettra à nos administrés de faire des économies d'adoucisseur. Aujourd'hui, il y a beaucoup de Columériens qui ont des adoucisseurs et cela coûte très cher. Reste qu'il y aura une autre action qui devra être menée pour l'amélioration de la qualité de l'eau, c'est la sécurisation des captages. Captage de la plaine des

Capucins, captage de la source des Roches. C'est donc les deux piliers de l'action que nous menons. Dans les mois qui viennent, nous vous présenterons le projet de l'usine de traitement d'eau, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, en partenariat avec quelques communes du Pays de Coulommiers.

Sur l'augmentation qu'il y a eu de la partie de l'eau entre l'ancien contrat et le nouveau contrat, c'est lié effectivement à des investissements que nous avons demandés dans le cahier des charges qui sont très précis, ça vous pouvez y avoir accès, pour le renouvellement des canalisations, le changement des raccordements plomb. Il y a 5 km de canalisations qui sont prévus, donc, nous allons nous assurer, vous avez raison, c'est un point important, que ces travaux sont bien réalisés. Parce que, il peut y avoir effectivement, si on ne met pas la pression derrière, que les entreprises ne fassent pas les travaux en conséquence. Croyez-moi, et Jean-Pierre AUBRY et les équipes vont veiller, vous aussi apparemment, veilleront à ce que les travaux soient réalisés. Mais je pense que c'était une bonne solution, vu tous les travaux que nous avons à suivre en maîtrise d'ouvrage, ville ou budget annexe à travers l'assainissement et l'eau, en direct, de déléguer une partie de la maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, à des sociétés comme Véolia ou la Lyonnaise, (quand on fait des appels d'offres c'est ou la Lyonnaise ou Véolia) au délégataire, pour alléger le travail des équipes en interne. En extériorisant une partie de ces travaux, on fait faire aussi des économies en interne, en soulageant le travail des équipes. Enfin, évidemment, ces travaux-là, auront un impact qui est difficilement quantifiable, mais sur la qualité du service rendu, sur la déperdition d'eau qui existe aujourd'hui, il y a de l'eau qui entre dans le milieu naturel, qui s'infiltré dans les canalisations, avec derrière le coût de traitement, pour l'assainissement, qui fait que c'est difficilement quantifiable, cela faire des économies à la ville, croyez-moi, que l'eau et l'assainissement, c'est une grosse priorité du mandat. A nouveau, Jean-Pierre AUBRY a une délégation spécialisée sur ce sujet-là, concentrée là-dessus, vous avez vu ce sont de gros investissements en assainissement, en eau potable, en renouvellement de canalisations, en création de l'usine de traitement d'eau, il y a de quoi s'occuper, et c'est une priorité. Maintenant, on a un nouveau prix qui est inférieur aux moyennes départementales. Moi je veux être transparent, je l'ai toujours été avec les Columériens, le prix de l'eau ne va pas aller en diminuant. C'est faux de penser ça. Si l'on peut avoir une qualité avec derrière un traitement de l'eau qui soit le plus efficace possible, pour qu'il y ait moins de pollution dans le milieu naturel, cela a un coût, notre responsabilité est de le faire avec la meilleure optimisation de l'utilisation de l'argent public, et en même temps très attentif à l'environnement. C'est ce que l'on essaye de faire, après tout est transparent, tout est sur la table, et j'ajoute un dernier point, c'est que, il y a eu une augmentation de 10%, et si l'on n'avait pas changé de délégataire, le prix aurait été supérieur, puisque c'est le fruit de l'appel d'offres qui a permis de choisir la Lyonnaise des eaux plutôt que Véolia, ils nous ont offert un service qui répondait au cahier des charges, à un prix inférieur à Véolia. La commission d'appel d'offres a tranché, en fonction de critères très précis, on a été accompagné par un cabinet spécialisé qui nous a assistés dans ce gros appel d'offres, et Lyonnaise des eaux était le mieux disant par rapport aux autres délégataires qui ont rendu une offre suite à cet appel d'offres.

Mme MOLLET-LIDY : Je vais poser une petite question, un petit désaccord quand même, il y a des villes qui ont le prix de l'eau nettement moins cher, j'ai vu dans le journal il y a quelques temps, dans le parisien, je crois qu'il y a Cannes, ou une ville je ne sais quelle ville du sud, où ils ont l'eau à 1,50.

M. RIESTER : Mais on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable, je le disais tout à l'heure, c'est très important, il y a des coûts inhérents à l'approvisionnement en eau, et au traitement qui est différent sur la qualité de l'eau initiale, donc, c'est pour cela qu'il faut comparer sur des bassins identiques.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MOLLET-LIDY : On est d'accord, il y a plus cher, mais il y a aussi moins cher. C'est simplement cela que je voulais vous dire.

M. RIESTER : C'est pour cela qu'elle est moyenne. Quand vous regardez, il faut regarder par rapport aux moyennes de ce secteur de la France...

Mme MOLLET-LIDY : Il y a beaucoup une grosse part d'assainissement, bien sûr.

M. RIESTER : Dans ce secteur-là, on a un prix de l'eau qui est inférieur aux moyennes départementales, c'est important de le dire. C'est sûr, il y a des plus chères, des moins chères, par rapport à la moyenne des prix, on est en dessous.

Mme MOLLET-LIDY : Est-ce qu'on peut espérer par rapport à toutes vos explications, avoir un échéancier de l'entreprise sur les travaux qu'ils feront chaque année, puisque cela comptera 10 ans.

M. RIESTER : Oui, tout est clair.

M. RIESTER : Je vais vous dire, moi aussi, au départ, cette histoire de facturation, j'ai regardé cela de très près. Je suis Columérien, certains ont dit que je n'étais pas Columérien, il se trouve que je suis Columérien, donc, j'ai regardé mes factures d'eau, j'ai regardé en détail, j'ai vu que ce n'était pas des dysfonctionnements, simplement le choix qui a été fait, par le délégataire de ne pas rajouter une facture en fin d'année dernière, puisqu'il y a eu le changement de délégataire au 1^{er} juillet 2013, mais de faire payer la partie d'abonnement du deuxième semestre 2013, début 2014, pour ne pas envoyer une facture comme cela, fin d'année 2013. Quelques part, bien évidemment, pour beaucoup, cela a fait un choc de voir les deux semestres, la part d'abonnement payée en une fois, quelque part, il y a eu un gain de trésorerie pour des administrés, parce qu'ils n'ont pas payé la part d'abonnement au dernier semestre 2013, mais au 1^{er} semestre 2014. C'est ça qui a perturbé beaucoup, avec un autre point que j'avais expliqué en détail au conseil municipal avant les élections, c'est que, il y avait eu un souci de comparaison entre les estimations de débit, de consommation par rapport au réalisé. Donc, en 2013, au moment de la césure, le changement de délégataire, on avait une facturation qui tenait encore compte de l'estimé, pas du réalisé. Donc pour certains, qui avaient notamment consommé beaucoup d'eau au printemps 2013, n'avaient pas eu la réalisation dans la facturation de juillet 2013, de cette consommation forte. Ils l'ont eue au premier semestre 2014. Tout cela est un peu compliqué, il n'y a pas eu de dysfonctionnement. Tout cela s'explique très clairement, mais c'est sûr que pour un certain nombre de nos administrés, et bien, il y avait pour certains, une facture très importante, et pour d'autres une facture très faible. Parce que ceux qui avaient peu consommé au premier semestre 2013, on leur avait fait payé comme si ils avaient consommé comme d'habitude, à l'été 2013 et là, ils se sont retrouvés avec une facture quasiment à zéro, voire, à avoir des avoirs, parce que justement, il y avait eu ce problème calcul entre l'estimé et le réalisé. C'est très technique, mais c'est important de ne pas dire des choses qui ne sont pas.

M. AUBRY : Oui, vous parliez des travaux qui avaient été inclus dans le contrat DSP que nous avons signé, ce n'est pas une chose courante, par contre, nous avons choisi cette solution, pour être sûrs que les travaux soient réalisés. Parce que, ce qui se passe souvent, quand on discute des budgets, on dit on va le faire, tandis que là, il y a obligation de le faire. Donc, le délégataire qui a été retenu, c'est marqué dans le contrat, il y a donc un objectif, le nombre de kilomètres, où ils se situent, et des dates à respecter.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Comme c'est contractuel, s'ils ne réalisent pas leur contrat, ils auront des pénalités, inaudible.

M. AUBRY : Au même titre, ils ont obligation de résultat pour améliorer ce qui s'appelle le rendement réseau, nous sommes à 80% actuellement pour arriver à 90%.

M. RIESTER : Ca nous est demandé par l'agence de l'eau.

M. AUBRY : Ca nous est demandé par l'Agence de l'Eaux, vous êtes bien placée, le Conseil Régional, subventionne de moins en moins, et oblige maintenant les communes qui n'ont jamais réalisé d'investissement. Il faut savoir que des communes qui ont des réseaux qui ont pratiquement une centaine d'années qui n'ont jamais été réhabilités. C'est la raison pour laquelle, nous à Coulommiers, on s'oblige à réaliser au moins 2 à 3 % de réseaux par an. Ce qui fait qu'au bout de 25 ans, on a des réseaux neufs.

M. RIESTER : Et, on a des services en plus, avec la télé relève, parce que cela évite que des gens entrent chez les Columériens, éventuellement pour dire qu'ils sont là pour relever les compteurs avec le risque que cela peut avoir. On sait très bien que c'est une raison de vol chez les gens. Il y a des personnes qui se font passer pour des contrôleurs de l'eau. Deuxièmement, cela permet un suivi au jour le jour, de sa consommation d'eau, pour voir tout de suite s'il y a une fuite. Je suis allé directement, voir sur mon compte informatique sur le site de la Lyonnaise où chacun peut suivre en temps réel sa consommation, jour par jour, sa consommation d'eau, et de mettre des alertes pour voir si il y a une évolution de la consommation d'eau par jour. S'il y a une consommation, cela vous envoie une alerte. Donc, franchement, c'est un bon système qui a été mis en place, je crois vraiment que cela va rendre des services importants pour les Columériens et les Columériennes. Voilà tout ce que je pouvais vous dire.

Mme CANALE : Oui, juste une remarque, ce qui est inquiétant, au niveau de l'eau, vous en parliez, c'est ce qui concerne la qualité de l'eau, parce que c'est vrai, entre les résultats de UFC que choisir, quand on sait la qualité de l'eau à Coulommiers, on a quand même un petit peu peur, quand on voit sur internet, et puis quand on reçoit comme on l'a eu le document de l'Agence Régionale de Santé, qui fait les analyses, on sait que les analyses qui sont faites, ne concernent que 6 polluants, alors qu'il y en a je crois, 65 répertoriés, notamment les polluants médicamenteux, de plus en plus, on en trouve dans l'eau. Et puis on voit que sur ce document aussi, il y a 5 ou 6 analyses, je crois, de réalisées dans l'année. C'est vrai que là-dessus les consommateurs ont de quoi, effectivement, être un petit peu inquiet, quand même.

M. RIESTER : Que la qualité ne soit pas optimale, ok, être inquiet, non, puisque l'ARS, comme vous l'avez dit, contrôle tout cela, s'il y avait un souci pour la santé, l'ARS empêcherait l'eau d'être distribuée. Attention à ce que l'on dit, attention, on a la chance en France d'avoir des autorités publiques qui veillent à la santé de nos compatriotes. Qu'il y ait en parallèle des associations comme l'association des consommateurs, ils sont totalement dans leur rôle de faire des comparatifs, et c'est très bien, on a besoin de cela. En revanche, ne mélangeons pas tout, il y en a qui sont chargés de faire de comparatifs de prix, de qualité, pour informer au maximum les gens, et après, ceux qui ont la responsabilité de la santé publique des Français, et ceux-là, ce sont des institutions publiques, des administrations et ils n'autorisent pas l'eau à être distribuée, si elle n'est pas en dessous des normes acceptées en matière de santé. Le respect de la santé publique. Reste que, je l'ai dit, on est conscients, évidemment, que Coulommiers n'est pas la meilleure de toutes les comparaisons et comparatifs qui sont faits par cette association ou par d'autres. C'est la raison pour laquelle on travaille à cette usine de traitement et à la sécurisation des captages. Ce sera un investissement important, qui aura peut-être un coût, mais qui aura peut-être un coût sur

les prix. Je rappelle quand même, que l'on a fait une station d'épuration, qui a permis d'améliorer considérablement la qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel, sans augmentation de prix, et sans emprunter, ou quasiment pas, parce que l'on avait beaucoup d'argent qui avait été mis de côté, parce que justement, j'avais une bonne gestion de l'argent public. Comme là, il y a 3 000 000 de mis de côté, pour ces travaux-là. Donc, on est conscients de tout cela, c'est pour moi une priorité, je suis attentif, à la fois à la qualité de l'eau, amenée aux Columériens, via le réseau de distribution, et à la façon dont on rejette dans le milieu naturel. Il a eu de gros travaux qui ont été faits, un partenariat aussi qui a été fait avec les riverains, la station d'épuration, vous savez, quand on dit station d'épuration, cela a fait un peu peur au départ, on se dit, qu'est-ce qui va se passer, etc... On a travaillé, on a veillé à ce que le plus possible, il y ait moins de nuisances pour l'environnement autour, pour les riverains, on a financé la destruction de l'ancienne station d'épuration, c'est en cours, 147 000 €, on a fait en sorte que cela s'intègre le mieux possible à l'environnement, qu'il y ait le moins de nuisances, olfactives, de bruit, etc... On verra, si demain cela se dégrade, on sera attentifs à cela. La qualité de l'eau qui sort de la station d'épuration, est supérieure en termes de polluants, au milieu naturel du Grand Morin. On va dire ce qui est fort, c'est que l'on rejette l'eau plus propre que le milieu naturel. Donc, ce n'est pas rien, et ça, sans augmentation des tarifs de l'eau. Il y aura normalement la phase amont, et la phase de l'usine de traitement et de sécurisation des captages. Je ne sais pas si cela fera une augmentation du prix de l'eau, parce que je ne veux pas d'un endettement complètement fou, mais je dis et je redis aux Columériens que la qualité de l'eau a un coût, un prix, et cela nécessite aussi, que dans son domaine, chacun fasse des économies, y compris les particuliers dans la consommation de l'eau. Il faut être dans une démarche citoyenne de réduction d'eau, d'installation de chasses d'eau qui consomment moins d'eau, de système de douches qui consomment moins d'eau, de prendre plutôt des douches que des bains, etc., pour limiter l'eau consommée. Quand on a une limitation d'eau consommée, on a une facture d'eau qui est réduite, même si à la marge, il y a une petite augmentation des prix qui viennent s'ajouter aux investissements importants que l'on fait pour le réseau et pour la qualité de l'eau. Je pourrais parler sur ce sujet-là pendant des heures, parce que je le suis de très près, je suis vraiment dans le dossier techniquement, et c'est quelque chose de très important, l'eau c'est vital, c'est un élément essentiel de notre vie, du milieu naturel, et des familles et des particuliers, et du budget des ménages. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je crois que l'on a fait pas mal le tour pour ce soir. On pourra revenir dans d'autres conseils sur d'autres sujets.

On va voter d'abord le budget principal,

Mme MOLLET-LIDY : Avant de passer au vote, est-ce que je peux faire une petite explication de vote sur deux points ?

M. RIESTER : Si vous voulez, allez-y, allez-y.

Mme MOLLET-LIDY : Cela va être très court. Moi je vais faire abstention sur le budget général, et sur le budget eau. Pourquoi sur le budget général, d'abord, c'est la première année, je comprends très bien que vous avez des projets qui sont en cours, et qui suivent leur cours. c'est normal, mais je souhaiterais quand même, que pour 2015, vous envisagiez quand même aussi les investissements qui soient quand même plus structurants, j'entends en terme d'emplois et en terme de développement économique vous avez d'ailleurs, la dernière fois, vous avez d'ailleurs la dernière fois, une idée qui n'était pas une mauvaise idée, par rapport au succès de la foire, à savoir peut-être un jour, optimiser des locaux pour permettre un jour, devenir une ville de congrès ou de foire. Cela me semblait être une bonne idée, cela pourrait être en effet, un secteur qui pourrait apporter de l'emploi sur Coulommiers, ou pour le tourisme peut-être qu'un jour, on verra un terrain de camping fleurré, à Coulommiers, ce ne serait pas une mauvaise idée. Parce que, quand même, quand on voit des touristes l'été qui cherchent, des camping-cars qui tournent,

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

cela pourrait aussi alimenter, pourquoi pas le commerce local. Ils n'y a pas que les touristes, c'est d'accord, en caravanes. Il n'empêche qu'il y en a quand même. Donc voilà pourquoi je m'abstiendrai, et puis sur le contrat de l'eau, c'est vrai que, par rapport aux explications que vous avez données, je ne doute pas que vous soyez vigilant, mais il n'empêche quand même que les contrats avec les entreprises privées, sont rarement favorables aux consommateurs. Merci.

M. RIESTER : Très bien. Je ne vais pas me lancer dans la politique de développement économique, je suis intarissable aussi. On passe au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter le budget principal 2014 de la ville de COULOMMIERS arrêté à la somme totale de trente-deux millions trois cent quarante et un mille huit cent quatre-vingt-un euros et soixante-dix-sept centimes (32 341 881,77€), dont treize millions cinq cent douze mille huit cent dix-huit euros et soixante-dix-sept centimes (13 512 818,77€) en investissement et dix-huit millions huit cent vingt-neuf mille soixante-trois euros (18 829 063€) en fonctionnement,

- de décider que les taux communaux des taxes locales restent stables par rapport à 2013 à savoir :

- Taxe d'habitation : 26.5%
- Taxe foncière : 21,49 %
- Taxe foncière non bâti : 51.02 %
- CFE : 20.4%.

- de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement,

- d'adopter l'ensemble des annexes jointes,

- d'autoriser le Maire à contracter les emprunts prévus à la section d'investissement du budget principal, pour un montant total de 1 177 670.85 euros auprès de tout organisme.

La délibération est approuvée par 29 voix pour, 3 abstentions Mme CANALE, M. LILLEMANN, Mme MOLLET-LIDY

M. RIESTER : Budget eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter le budget du service de l'eau 2014 de la ville de COULOMMIERS arrêté à la somme totale de deux millions cent trente-cinq mille trois cent cinquante-neuf euros et dix-huit centimes (2 135 359.18€), dont un million sept cent trente-neuf mille deux cent quarante-huit euros et dix-huit centimes (1 739 248.18€) en investissement et trois cent quatre-vingt-seize mille cent onze euros (396 111€) en fonctionnement,

- de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement,

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser le Maire à contracter les emprunts prévus à la section d'investissement du budget du service de l'eau, pour un montant total de 997 954.13 euros auprès de tout organisme.

La délibération est approuvée par 28 voix pour, 3 abstentions Mme CANALE, M. LILLEMANN, Mme MOLLET-LIDY, 1 voix contre Mme GOUDOUNEIX.

M. RIESTER : Budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter le budget du service de l'assainissement 2014 de la ville de COULOMMIERS arrêté à la somme totale de neuf millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-cinq euros et treize centimes (9 982 465.13€), dont neuf millions cinq cent soixante-dix-neuf mille deux cent quarante-neuf euros et treize centimes (9 579 249.13€) en investissement et quatre cent trois mille deux cent seize euros(403 216€) en fonctionnement,

- de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

- d'autoriser le Maire à contracter les emprunts prévus à la section d'investissement du budget du service de l'assainissement, pour un montant total de 3 660 853.17€ auprès de tout organisme.

La délibération est approuvée par 29 voix pour, 3 abstentions Mme CANALE, M. LILLEMANN, Mme MOLLET-LIDY.

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qui ont été prises dans le cadre des délégations, du 15 mars 2008 (ancien mandat) et le 29 mars 2014 pour le mandat actuel :

N° 2014-DEC-005 en date du 05/02/2014 : Création d'une régie de recettes services techniques pour encaisser les produits liés à l'occupation du domaine public. Ces produits sont les suivants : Plot béton, clôture, palissade, échafaudage, bennes, camions grues nacelles, dépôt de matériaux, chalets, promotion immobilière, location places de parking.

N° 2014-DEC-006 en date du 06/02/2014 : Mise à disposition d'un bureau à la Lyonnaise des Eaux au sein du Point d'Accès aux Droits, situé 22 rue du Palais de Justice (propriété de la ville) pour un loyer de 200 € par mois charges comprises, à compter du 15 janvier 2014, pour une durée de 3 ans. La recette est imputée au compte 70878.

N° 2014-DEC-007 en date du 13/02/2014 : Passation de contrats de location d'un droit de stationner sur une parcelle de terrain appartenant au domaine privé de la commune, située 13 rue du Général de Gaulle à Coulommiers. Le montant de la location s'élève à 20 € par mois, payable au trimestre et d'avance sera perçu par la régie des Services Techniques.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014-DEC-012 en date du 21/02/2014 : Cession d'une balayeuse RAVO 5002 (inventaire n° d'inventaire 2447) à la Société AMV sise 32 avenue de la Gare 63430 PONT DU CHATEAU. La recette de 4 000 € est imputée au compte FIN020 775 ;

N° 2014-DEC-013 en date du 20/03/2014 : souscription auprès de la Caisse d'Epargne d'une ligne de trésorerie pour un montant de 1 500 000 euros (autorisé par délibération N° 2014-DEL-030 du 10 février 2014) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 364 jours

Taux d'intérêt : EONIA + marge de 1.52%

Périodicité de paiement des intérêts : Mois civil

Calcul des intérêts : Base Exact/360

Frais de dossier : 1000 Euros

Commission de non-utilisation : 0.18% de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen

Pas de commission d'engagement, de gestion ou de mouvement.

N° 2014-DEC-014 en date du 1^{er} avril 2014 : Désignation du Cabinet BARDON DE FAY sis 51 bis, rue de Miromesnil - 75008 PARIS - pour représenter la commune dans le cadre de la suite d'un contentieux devant la cour administrative d'appel.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

Date de notification et durée	Objet	Titulaire	Montant en HT
SERVICES			
Acquisition le 20/12/2013 pour une durée de 3 ans	Contrat de location de batteries pour 2 véhicules électriques Renault Zoé	DIAC LOCATION (93168 NOISY LE GRAND)	Montant annuel : 1 902,24 € soit 5 706,72 € sur 3 ans
Notifié les 17/02/2014 et conclu pour une durée de 3 ans	Contrat de location de photocopieurs pour services DGS - Etat civil - écoles Jehan de Brie 1 et 3 - école P. Kergomard - école Vaux Village - PAD	GE CAPITAL (92064 PARIS LA DEFENSE)	Montant annuel : 5 880,00 € soit 17 640 € sur 3 ans
Notifié le 03/03/2014 et conclu jusqu'au 31/12/2014 Reconductible 3 fois	Contrat d'assistance et de maintenance du progiciel ATAL II	ADUCTIS (31676 LEBEGE)	Montant annuel : 1 680 € soit 6 720 € sur 4 ans
Notifié le 11/03/2014 et conclu jusqu'au 31/12/2014 Reconductible 2 fois	Conception, édition et impression des publications municipales - Lot 1 conception et édition des publications municipales	IDEEPOLE (75009 PARIS)	Montant maximum : 200 000 € sur 3 ans
	Conception, édition et impression des publications municipales - Lot 2 impression et livraison des publications municipales	IMPRIMERIE BEAUDOIN (77120 COULOMMIERS)	
Notifié le	Missions de géotechnique de type	TECHNOSOL	25 840,00 €

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20/03/2014 jusqu'à exécution complète des prestations	G4 et G5	(91160 BALLAINVILLIERS)	
Notifié le 21/03/2014 jusqu'à exécution complète des prestations	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un forage AEP et la réhabilitation des ouvrages existants	AMODIAG ENVIRONNEMENT (59121 PROUVY)	14 897,50 €
Notifié le 25/03/2014 et conclu jusqu'au 31/12/2014 Reconductible 3 fois	Contrat de vérification des appareils de levage et des équipements de travail	APAVE PARISIENNE (75854 PARIS CEDEX 17)	Montant annuel : 1 609,37 € Soit 6 437,48 € sur 4 ans
TRAVAUX			
Notifié le 26/02/2014 jusqu'à exécution complète des prestations	Travaux de curage, retrait des MPCA, déconstruction et nivellement de l'ancienne STEP	AVENIR DECONSTRUCTION (78570 CHANTELOUP LES VIGNES)	156 502,30 €

M. LILLEMANN : Dans la première, les locaux de la Lyonnaise des eaux, il n'y avait pas d'autre endroit pour les accueillir ? Point d'accès au droit.

M. AUBRY : Initialement, ils étaient dans les bâtiments que nous avons désaffectés ici, en fait on a jugé qu'il était quand même préférable de les accueillir dans un endroit où///// inaudible

M. LILLEMANN : Le loyer n'est pas très cher.

M. AUBRY : Ils utilisent un bureau une fois par semaine, pendant 2 heures.

M. LILLEMANN : Ils ont les moyens.

M. AUBRY : Inaudible

M. LILLEMANN : Deuxième question, c'est ...

Mme CANALE : C'est le contrat pour la location d'un droit de stationner, on peut avoir des explications?

M. LILLEMANN : Qui va stationner ?

Mme CANALE : A qui va être louée la place ?

M. RIESTER : Pardon, excusez-moi.

Mme CANALE : Sur la passation de contrat de location, a qui va être louée la place ? On nous parle d'une place qui va... Un droit de stationner sur une parcelle de terrain appartenant au domaine privé de la commune, situé 13 rue du Général de Gaulle à Coulommiers. C'est la 3^{ème} décision du maire.

M. RIESTER : C'est le parking qui est derrière l'ancien bâtiment administratif, où étaient stationnés les employés de la ville, et qui est loué à hauteur de 20 € par mois, par place, pour les commerçants du centre-ville.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CANALE : Pour libérer les places pour les clients. Autre question, un peu plus loin, avant dernière décision, je crois je vois pour la souscription auprès de la Caisse d'Épargne, ouverture d'une ligne de trésorerie, il y a un taux d'intérêt, marqué EONIA + marge de 1,52%. Est-ce que l'on peut savoir le taux d'intérêt réel ?

M. RIESTER : Il bouge, l'EONIA actuellement, je ne sais pas à combien il était, il est à 0 et des brouettes, 0,40, ça augmente là. Cela change tous les jours. Entre 0,5 et 0,40 en ce moment, cela peut être moins, ou un peu plus.

Mme CANALE : D'accord, dernière petite chose, sur la désignation du cabinet BARDON DE FAY, est-ce que l'on peut savoir de quelle affaire il s'agit, et pourquoi toujours ce cabinet à Paris et pas un cabinet et pas un petit cabinet d'avocats à Coulommiers ?

M. RIESTER : Parce que c'est un cabinet qui est spécialisé sur des questions d'urbanisme et de droit public, avec lequel on travaille régulièrement, qui nous tient au courant régulièrement, qui travaille sur des cas similaires, qui travaille plus avec les services régulièrement, on a eu un cas récemment, on le sollicite, tout de suite il sait comment on travaille, c'est vraiment pratique. Alors, après, pour ce cas-là, on vous le dira en aparté.

Mme CANALE : La page suivante ?

M. RIESTER : C'est comme vous voulez.

Mme CANALE : Sur la page suivante, moi je suis contente, parce que je vois que vous avez changé de prestataire pour la confection d'édition et impressions et publications municipales, parce que dans le magazine Marianne, j'avais vu que c'était BIGMALION qui était chargé de faire cela. Donc, je trouve que c'est bien que vous l'adaptiez à votre...

M. RIESTER : Pour quelle raison vous pensez ça ?

Mme CANALE : Bien parce que, quand on lit les articles, quand on voit toutes les affaires qui se passent actuellement,

M. RIESTER : Je respecte toujours la presse qui est présente, il n'y a pas toujours des choses justes qui sont dites dans la presse. En l'occurrence, c'est la ... inaudible..., puisque IDEEPOLE est une filiale de BIGMALION, vous voyez, les choses sont très claires. Il y a eu un appel d'offres, très clair, avec une commission d'appel d'offres, il se trouve que c'est IDEEPOLE, avec l'imprimerie BEAUDOIN qui a remporté le marché. La commission d'appel d'offres a statué, en fonction des critères très précis, tout cela est transparent, j'ai rappelé, lorsque j'avais été interpellé par justement un certain nombre de candidats qui ont choisi à l'époque de faire une campagne qui n'était pas une campagne à la hauteur de ce qu'attendaient les Columériens, enfin, bon, c'est comme ça, que... je répondais la presse qui m'avait interrogé, que sur les 3 dernières années, la ville de Coulommiers a payé 8 000 € de facture par an, à la société IDEEPOLE. Le reste du coût, c'est le coût d'impression qui ne fait absolument pas partie du groupe BIGMALION, c'est une société d'impression qui est dans à l'est qui imprimait, parce qu'au moment de l'appel d'offres, à l'époque, elle avait été sélectionnée parce qu'elle était la mieux disante. Il se trouve que c'est l'imprimerie BEAUDOIN qui a été sélectionnée, parce c'était la mieux disante, mais sur les 3 dernières années, tout ce qui était de la communication, la ville en termes de création graphique, création des magazines de la ville, les lettres, les plaquettes, les invitations, etc, la partie conception, hors impression, 24 000 € sur 3 ans. 8000 € en moyenne pour la société IDEEPOLE, qui fait partie du groupe BIGMALION. Société IDEEPOLE qui travaille avec la ville de COULOMMIERS, depuis très très longtemps, avant même que le

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

groupe BIGMALION soit constitué. Là, il se trouve que l'on a fait un appel d'offres à nouveau, avec un cahier des charges et que c'est à nouveau cette société-là, pour la partie création, vous avez vu que dans le coût total la partie création est très faible, par rapport au coût global entre l'affranchissement et l'impression, du coût du papier d'impression, c'est très faible dans le coût total de la communication. Et donc, c'est encore cette société-là qui a été retenue, et c'est d'ailleurs des personnes qui étaient à l'époque dirigeants d'entreprises, ne le sont plus, ils ne le sont plus avant même que l'appel d'offres ait été signé, que ce soit aussi très clair, ce n'est pas une question de personne, c'est une question d'entreprise qui travaille, historiquement installée à Coulommiers, qui connaît bien la ville, qui a la possibilité d'affûter, d'optimiser son offre, le mieux possible, et donc régulièrement, c'est elle qui est retenue parce qu'elle est la mieux disante. Encore une fois, je vous dis que sur les 3 dernières années, c'est en moyenne 8 000€ par an, de coût de communication, je pense que vraiment, je vous assure que je suis très attentif à ce que l'on ne communique pas inutilement. J'ai retenu un certain nombre de propositions qui m'ont été faites, beaucoup de papiers seront limités sur les invitations à tous les conseillers municipaux, et peut-être un certain nombre de personnes, qui sont des membres d'associations qui ont le mail, pour que cela coûte moins cher en papier, justement en affranchissement, c'est ce qui coûte le plus cher. Franchement, 24 000 € sur 3 ans, je crois que l'on peut dire beaucoup de choses, mais pas que la ville de Coulommiers a payé beaucoup de frais de communication.

Mme MOLLET-LIDY : Est-ce que l'on est aux questions diverses ?

M. RIESTER : Non, on est sur les questions liées aux décisions du maire. On passe aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme MOLLET-LIDY : Est-ce que vous souhaitez que l'on vous envoie par écrit la question diverse que l'on pose au conseil municipal, pour vous permettre de la préparer davantage, d'apporter des réponses...

M. RIESTER : Ecoutez, si c'est des points très techniques, oui, c'est mieux, cela s'appelle une question écrite, si c'est un peu moins technique, vous pouvez le faire, vous pouvez ne pas le faire, et poser une question orale. Si je peux vous y répondre, je vous réponds, si j'ai besoin d'éléments techniques, parce que, j'essaie de bien connaître les dossiers de la ville, j'ai mes adjoints et mes conseillers municipaux qui peuvent apporter des réponses. Mais quand c'est très technique, très pointu, je préfère à ce moment-là prendre le temps pour répondre, soit le prochain conseil, soit nous apportons une réponse écrite dans les jours qui suivent.

Mme MOLLET-LIDY : Quand la question s'adresse, je pense, pas vraiment à M. le Maire, mais à M. le Président de l'intercom, on peut quand même ?

M. RIESTER : C'est le même homme. Vous posez moi la question.

LIAISON AEROPORT DE ROISSY / COULOMMIERS :

Mme MOLLET-LIDY : Je vais vous déballer une partie de ma vie privée, à savoir, j'ai pris l'avion et que je devais revenir de Roissy à Coulommiers, et que je n'avais pas de transport, il se trouve que j'ai pu bénéficier d'un bus, qui faisait Roissy la Ferté sous Jouarre, apparemment, mais pas jusqu'à Coulommiers, évidemment, mais ça m'a rapprochée quand même. Grâce au Pays Fertois, et d'un seul coup je me suis dit, quelle chance ont-ils, d'avoir ce type de service,

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

est-ce que vous pensez, dans un avenir proche, qu'un jour nous aurons une liaison avec l'aéroport, ou un transport à la demande, est-ce que l'intercom envisage...

M. RIESTER : Ça, c'est autre chose, d'abord, ils ont une proximité de Roissy qui est supérieure à la proximité de Coulommiers. Deuxièmement, c'était un réseau Seine et Marne Express ?

Mme MOLLET-LIDY : Oui, exactement.

M. RIESTER : Donc, ça c'est le Conseil Général.

Mme MOLLET-LIDY : Oui, je comprends bien. Mais c'était quand même à l'initiative, c'était marqué Pays Fertois, je peux vous dire ce que j'ai vu, j'ai vu Pays Fertois, donc, je suppose que c'est l'intercommunalité qui a la compétence transport, peut-être, sûrement d'ailleurs, et qui organise dans le cadre de son intercommunalité, ce type de transport, sûrement aussi dans d'autres directions. Et j'ai trouvé quand même, d'abord que cela rendait beaucoup servi, parce que ce n'est pas toujours évident de trouver le moyen de revenir et de partir aux aéroports, Orly ou Roissy. Et donc, cela peut-être aussi utile en termes d'emplois, cela permet aux gens peut-être d'accéder à un certain nombre d'emplois,

M. RIESTER : Ecoutez, on va regarder, il y a une vraie pertinence au niveau du pays Fertois, parce qu'ils sont vraiment proches de Roissy, nous on est quand même plus éloignés, maintenant, on va regarder cela, pourquoi pas. Vous savez, aussi la politique c'est de faire des choix, il y a des priorités, des hiérarchisations, parce que c'est vrai on peut toujours faire plein de choses, après il y a un coût.

Mme MOLLET-LIDY : Avec une correspondance, je ne vous demande pas...

M. RIESTER : Ecoutez, madame, je prends note et on va regarder.

Cela me fait penser, encore quelques minutes vous savez, les conseils municipaux avec le budget, en plus on est dans une phase de début de mandat, c'est bien logique que cela dure plus longtemps que d'habitude, c'est tout à fait logique, et je veux prendre le temps de répondre aux sollicitations de l'opposition, parce que c'est bien légitime.

Pendant que j'y pense, vous me parliez tout-à l'heure, des cabinets d'avocats, notamment en matière d'urbanisme et de droit public, qui nous accompagnent. Par exemple, là vous avez vu qu'il y a une opération que l'on soutient, à priori, une bonne opération de requalification des anciennes usines Brodard et Taupin de la place Abel Leblanc, au bord des Capucins pour faire des logements, une bonne opération, sauf que, alors même que c'est un bâtiment qui est classé, la société a rasé le bâtiment. Il y a peut-être, un petit pavillon, un bâtiment qui était à l'entrée au niveau du parking Abel Leblanc, qui était aussi près du brasset, entre le parc des Capucins et l'usine Brodard et Taupin. Ce n'était pas, évidemment prévu dans le permis de construire, parce que c'est protégé et que c'est historique, et qu'il n'est pas question d'accepter, comme ça, unilatéralement alors que c'est interdit, que l'entreprise fasse cela.. Donc, on a ce cabinet d'avocats qui nous accompagne dans le contentieux que l'on va avoir avec cette société. Je ferme la parenthèse, mais c'était important de le dire.

PRECISION POUR LA QUESTION PRECEDENTE DE :

Mme CANALE : Juste pour répondre à ce qui vient d'être dit, quand on est à Roissy, on peut aussi prendre le TGV, qui arrive à Marne la Vallée, et après un bus.

M. RIESTER : Voilà ? Très bonne remarque. Allez encore quelques minutes.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

M. LILLEMANN : Une seule, où en est le PLU ?

M. RIESTER : On travaille sur le cahier des charges, Mme PICARD, dites-nous, vous avez déjà fait le point.

Mme PICARD : la consultation va être relancée.

M. RIESTER : Cela va être, évidemment, un des dossiers qui sera abordé en commission, et en conseil.

Mme MOLLET : C'est terminé, après c'est tout, simplement dire à ma collègue qui ne doit pas souvent prendre l'avion à Roissy, c'est quand même très long d'y aller, évidemment je connais le RER, jusqu'à Chessy, mais...

Mme CANALE : C'est le TGV.

Mme MOLLET : Le TGV, je connais ensuite le bus, c'est quand même l'affaire d'1 h 30 pour rentrer soi, quand même.

M. RIESTER : C'est bien qu'il y ait un complément d'information, on verra ce qu'il est possible de faire ou pas, encore une fois, attention au coût pour les contribuables. Bonne soirée, merci à tous et à bientôt.

La séance est levée à 21 h 45